

**ATTENTION : Les procès-verbaux sont provisoires tant qu'ils n'ont pas été validés à la séance du conseil municipal suivant**

## ***PROCES VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU***

**JEUDI 23 MARS 2017**

### Ordre du jour

L'ordre du jour est le suivant :

17-10.	Assainissement – Finances - Rapport d'activités 2016 du service d'assainissement .....	2
17-11.	Culture – Finances – Partenariats culturels – Petra neue – Jazz o'camelias – Théâtre à Plescop	5
17-12.	Economie - Finances - Tréhuinec I - Vente de terrain - Village entreprise.....	6
17-13.	Finances – Affectation du résultat - Compte administratif 2016 – Commune .....	7
17-14.	Finances – Affectation du résultat - Compte administratif 2016 Assainissement.....	7
17-15.	Finances – Affectation du résultat - Compte administratif 2016 Economique.....	8
17-16.	Finances – Vote des taux d'imposition 2017.....	8
17-17.	Finances – Budget primitif 2017 Commune .....	9
17-18.	Finances – Budget primitif 2017 Assainissement .....	14
17-19.	Finances – Budget primitif 2017 Economique.....	16
17-20.	Finances – Allocations scolaires et diverses subventions 2017.....	17
17-21.	Finances – Enfance – Contrat d'association avec l'école privée Ste Anne.....	19
17-22.	Finances – Jeunesse – Installation d'un interphone vidéo de protection de l'école RG Cadou – Demande de subvention au titre de la DETR 2017 .....	20
17-23.	Finances - Sport - Demande de subvention - Terrain de football et vestiaires – Fonds de soutien à l'investissement public local (FSIPL) .....	21
17-24.	Institutions - Urbanisme - Golfe du Morbihan-Vannes agglomération - Avis sur la mise en place d'un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) .....	24
17-25.	Institutions – Finances – Golfe du Morbihan-Vannes agglomération – Proposition de membres pour la commission intercommunale des impôts indirects .....	25
17-26.	Urbanisme – Finances – Effort pour le logement - Vente du terrain du presbytère .....	25
17-27.	Urbanisme – Environnement – Partenariat entre le Lycée de Kerplouz, le SMLS et la commune de Plescop .....	26

Informations générales

*Le conseil municipal de PLESCOP, convoqué le vendredi 17 mars, s'est réuni le 23 mars 2017, en session ordinaire en mairie.*

**Présents (18) :** Loïc LE TRIONNAIRE (Président de la séance), Bernard DANET, Raymonde BUTTERWORTH, Franck DAGORNE, Jean Louis LURON, Claire SEVENO, Dominique ROGALA, Jérôme COMMUN, Francoise FOURRIER, Serge LE NEILLON, Nathalie GIRARD, Sandrine CAINJO, Laurent LE BODO, Christel MENARD, Anne PERES, Vincent BECU, Jean Claude GUILLEMOT, Valérie QUINTIN

**Absents ayant donné pouvoir (7) :** André GUILLAS, Aminata ANDRE, Pascale LE ROY-TAGAUX, Danielle GARRET, Cyril JAN, Séverine LESCOP, Fabien LEVEAU respectivement à Laurent LE BODO, Loïc LE TRIONNAIRE, Franck DAGORNE, Vincent BECU, Jean Claude GUILLEMOT, Jérôme COMMUN, Valérie QUINTIN

**Absents excusés (2) :** Anne Marie BOURRIQUEN, Tanguy LARS

**Secrétaire de séance :** Anne PERES

**Approbation du procès-verbal de la séance précédente : 24 pour et 1 contre.** Vincent BECU estime que son observation concernant l'additif rectificatif était imputable au budget principal et non au budget économique. Après vérification, le maire maintient que le procès-verbal fait bien référence au plan pluriannuel d'investissement dont les lignes relatives au foncier économique (et, partant, au budget économique) avait été supprimées. Le procès verbal est maintenu en l'état.

---

## Délibération du 23 mars 2017

### 17-10. Assainissement – Finances - Rapport d'activités 2016 du service d'assainissement

Dominique ROGALA lit et développe le rapport suivant :

#### I. Historique

Jusqu'en 1996, le service d'assainissement faisait l'objet d'une délégation de service public dont le délégataire était l'entreprise Saur. Depuis cette date, le service fonctionne en régie communale.

#### II. Organisation du service communal

##### A) Aspects organisationnels

Le service fonctionne sous la responsabilité de l'adjoint aux finances et aux travaux. De 1996 à 1998, ce service a fonctionné avec un seul agent, accompagné par l'équipe administrative sur les aspects juridiques et financiers. Depuis 1998, il est techniquement assisté d'un second agent permanent, auquel est ponctuellement associé un vacataire lors de diagnostics Spanc :

Responsabilité	Grade	Temps
<b>Fonctionnel</b>		
Directeur général des services	Attaché principal	15%
Adjointe DGS	Attaché	15%
Responsable de l'urbanisme	Rédacteur	10%
Comptabilité 1	Rédacteur	20%
Comptabilité 2	Adjoint administratif 1° cl	10%
Secrétariat technique	Adjoint administratif 2° cl	10%
<b>Opérationnel</b>		
Responsable du service	Agent de maîtrise ppal	100%
Agent technique	Adjoint technique 2° cl	100%

##### B) Aspects financiers

Nos ressources nous permettent encore d'envisager avec sérénité les travaux d'extension de la station d'épuration dont les études commencent cette année, et cela en partenariat avec les communes riveraines afin de préfigurer le futur transfert de compétence qui intervientra en 2020. Dans la même période, nous envisageons la réalisation d'extensions de réseaux destinées à contribuer à la qualité des eaux, avec toutefois la possibilité de réengager notre travail de réhabilitation si l'agence de l'eau révise ses positions qui tendent à aider plus ceux qui ont fait le moins d'efforts.

Il faut toutefois prendre en compte le fait que, sur la période triennale à venir, la reprise du développement ne sera pas assez significative pour emporter une hausse forte du produit de la participation pour financement de l'assainissement collectif (PFAC). La redevance d'assainissement (RA) constituera donc notre principale ressource sûre et durable, comme c'était le cas pour 2016, afin d'équilibrer au moins nos charges de structure (personnel, etc.).

### C) Etendue du service

En 2005, l'assemblée avait décidé l'extension des compétences du service en créant le service public d'assainissement non collectif. Sa mission, bien que limitée à une activité de police de la salubrité, a été considérée comme relevant du service marchand par les services de l'Etat et a donné lieu, en 2007, à l'application d'une redevance annuelle de 16.50 €, ainsi qu'à l'établissement d'un état complémentaire dans le budget annexe d'assainissement.

A ce jour, toutes les installations anciennes ont été visitées grâce notamment à l'intervention d'un agent non titulaire chargé d'apporter un soutien aux agents en place. S'ajoute à cela la visite régulière des installations neuves ou des visites liées à des ventes de biens immeubles.

## III. Les indicateurs techniques

### A) La station d'épuration

- Situation : Tréhuinec
- Maître d'ouvrage : Commune de Plescop
- Maîtrise d'œuvre : DDTM (ancienne DDAF)
- Constructeur : Sade
- Mise en service : Février 2004
- Réception : Juillet 2004
- Type : Boues activées avec aération prolongée et traitement de boue de type rhysophite
- Milieu récepteur : Ruisseau du Moustoir (partagé avec la commune de PLOEREN)
- Police des eaux : Etat
- Capacité nominale : 6000 eh (1 habitant théorique raccordé rejetant 60 DBO5/j) – 360 kg DB05/j – 1300 m<sup>3</sup>/j en puits nappe haute – 102 m<sup>3</sup>/h en pointe
- Volume entrant : 233 991 m<sup>3</sup> contre 232 885 en 2015
- Volume sortant : 245 634 m<sup>3</sup> contre 254 638 m<sup>3</sup> 2015

*La variation annuelle s'explique par une pluviométrie plus faible en 2016 (822 mm) qu'en 2015 (942 mm), ce qui démontre la nécessité d'intervenir encore sur le réseau contrairement à ce que soutient l'Agence de l'eau. La différence entre le volume entrant et sortant, inférieure à 5 %, est liée aux erreurs de mesure entre l'entrée et la sortie justifiée par des dispositifs de comptage différents.*

### B) Le réseau d'assainissement collectif

#### 1) Présentation générale

Le réseau de collecte des eaux usées, de type séparatif, porte sur l'ensemble des secteurs urbanisés du bourg ; il est entièrement gravitaire en conduite moyenne de 200 mm de diamètre. Les effluents collectés sont acheminés à la station d'épuration de Tréhuinec, par une canalisation de diamètre 250 mm et de 1,200 km de long, en service depuis février 2004.

Dans les secteurs urbanisés où le réseau séparatif n'est pas réalisé, les eaux ménagères, après dégraissage préalable et les eaux vannes sont traitées dans des dispositifs individuels d'épuration.

Une partie périphérique du bourg a été réhabilitée par des actions plus ou moins fortes mais c'est surtout sur le réseau du centre-bourg, le plus ancien et donc le plus obsolète, que se concentrent toujours nos efforts.

#### 2) Réseau en service

Le réseau couvre actuellement tout le centre-bourg :

- Longueur : 30 km 374 ml
- Nombre de postes de relèvement : 4 (en tête de station d'épuration, au Goh Len et au complexe sportif). Il existe un poste de relèvement privé rue Cloérec / Le Talour
- 765 regards d'inspection
- Nombre de raccordés : 2576 foyers contre 2504 l'an passé.

## IV – Les indicateurs financiers

### A) Le prix de l'assainissement

#### 1) Modalités de tarification

**1.1.** La tarification appliquée aux abonnés résulte du règlement de fonctionnement du service. S'il s'agit d'un déversement ordinaire, l'évolution du tarif dépend de la décision prise chaque année par le conseil municipal.

**1.2.** Les déversements spéciaux obéissent à des règles différentes en ce qui concerne les volumes d'eaux usées pris en compte. Mais ces volumes sont assujettis aux tarifs applicables aux déversements ordinaires (cas des exploitants agricoles et des usagers qui s'alimentent partiellement ou totalement à une autre source que le service des eaux).

**1.3.** Les tarifs des eaux industrielles et leur évolution sont normalement fixés par des conventions particulières, en fonction des caractéristiques des rejets et de la réglementation spécifique applicable à ces eaux. Aucune convention de ce type n'est actuellement souscrite.

## 2) Les éléments du prix de l'assainissement

**2.1.** Ils sont constitués par :

- un abonnement, qui constitue en fait un droit d'accès au service ;
- le tarif applicable aux volumes d'eaux usées définis à partir de la consommation d'eau potable relevée sur le compteur de l'usager (avec une seule tranche depuis 2011) ;
- la T.V.A. à 10% ;
- la redevance spéciale de l'agence de l'eau : le coût a augmenté sans que la commune en bénéficie puisqu'elle lui en reverse aussitôt le fruit ; en cela, la commune ne constitue finalement qu'une boîte postale budgétaire et comptable.

**2.2.** Les tarifs sont les suivants :

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
- Abonnement annuel	38.00 €	38.00 €	45.00 €	45.00 €	45.00 €	45.00 €	45.00 €	45.00 €
- Consommations								
- Tranche 1 (1 à 100 m <sup>3</sup> )	1.25 €	1.25 €	1.40 €	1.40 €	1.40 €	1.40 €	1.40 €	1.40 €
- Tranche 2 (plus de 100 m <sup>3</sup> )	1.40 €	1.40 €						

## 3) Simulation d'évolution des prix sur la base d'une consommation de 120 m<sup>3</sup>

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
- Abonnement annuel	38.00 €	38.00 €	45.00 €	45.00 €	45.00 €	45.00 €	45.00 €	45.00 €
- Consommations								
- Tranche 1 (1 à 100 m <sup>3</sup> )	120 m <sup>3</sup>							
- Tranche 2 (plus de 100 m <sup>3</sup> )	125.00 €	125.00 €	168.00 €	168.00 €	168.00 €	168.00 €	168.00 €	168.00 €
Total	191.00 €	191.00 €	213.00 €	213.00 €	213.00 €	213.00 €	213.00 €	213.00 €

Les choix passés de dynamiser la redevance permettent aujourd'hui de faire face à nos charges nouvelles tout en absorbant le tassement du développement lié à la crise. Toutefois, à terme, se posera la question de la convergence des taux de redevance car le coût de la desserte d'une série d'immeubles à Vannes, et évidemment moindre au regard de notre rendement.

## B) Les autres indicateurs financiers

Parmi les autres ressources d'exploitation de l'exercice figurent les postes ci-après :

- les participations pour financement de l'assainissement collectif, pour un montant de 25 370 € en 2016 pour 52 701.29€ en 2015, payées auparavant par les nouveaux abonnés à la suite de l'émission du permis de construire, et désormais lors du raccordement effectif de la construction ;
- les subventions d'investissements qui s'élèvent à 2 194.92 en 2016 pour 12 592.50 en 2015, ce qui est normal compte tenu du volume de travaux de l'année n-1.

L'annuité de la dette hors ICNE (Intérêt courus non échus) réglée au cours de l'exercice 2016 a baissé à 60 153.15 €, soit 23.35 € par foyer abonné contre 24.44 €/fa en 2015. Cette situation s'explique par l'extinction progressive d'emprunts et surtout par le remboursement des avances consenties par l'Agence de l'eau.

Enfin, le service d'assainissement a réglé, en 2016, 16 829.11 €, hors TVA, au titre des travaux.

Globalement, il s'agissait comme l'an passé d'une année de transition, d'autant plus que l'Agence de l'eau, priorisant la réhabilitation des réseaux en mauvais état, a jugé dans une analyse globale des réseaux du centre bourg, que les nôtres étaient en bon état. Elle a donc refusé de financer les travaux de la tranche 2016. Cependant, et après un diagnostic, les opérations pourraient être lancées en 2018.

### Principales remarques

Dominique ROGALA regrette que l'Agence de l'eau ne préfère pas le préventif au curatif, puis Bernard DANET précise à Vincent BECU que les possibles extensions de réseaux seraient réalisées à Kerzu, dans un milieu moins favorable au dispositif autonome, ou à Kérisouët.

**Le conseil municipal a ainsi pris acte du présent rapport d'activités proposé par la commission "Finances et travaux" du 16 mars 2017.**

---

## Délibération du 23 mars 2017

### 17-11. Culture – Finances – Partenariats culturels – Petra neue – Jazz o'camelias – Théâtre à Plescop

---

Jérôme COMMUN lit et développe le rapport suivant :

Comme chaque année, nous entendons apprécier la portée des partenariats culturels engagés depuis des années avec des acteurs bien ancrés dans notre paysage à savoir :

- l'association Petra Neue, notamment pour la promotion d'une culture bretonne riche, vivante et ouverte sur le monde ;
- l'association Jazz O'camelias, pour la promotion du jazz au travers d'un concert de qualité, sympathique et convivial, qui vient clore l'été ;
- l'association Théâtre à Plescop, qui entend développer des actions permettant la découverte de cet art majeur qui associe le texte aux arts vivants ;
- et, enfin, avec Plescophonie avec laquelle notre partenariat a été élargi.

#### 1. Partenariat avec Petra Neue

- **Promouvoir la culture bretonne**
  - **Animations culturelles** : le Roué Waroch a maintenu l'an passé son orientation festivalière et a accueilli un public encore plus important, notamment le dimanche, en valorisant notamment le travail des écoles. Cette manifestation reste toujours bien relayée par les médias locaux et régionaux mais également par les réseaux sociaux. Elle assure par ailleurs une réelle convivialité entre les nombreux bénévoles issus d'associations différentes qui collaborent entre elles (coureurs à pied, etc.). Le bilan culturel de la fête de la musique est également très positif avec plus de 1500 personnes présentes.
  - **Développement culturel et pédagogique** : Les actions d'éveil à la culture bretonne des enfants des écoles se développent toujours (33 classes). Les cours de langue bretonne pour les adultes se développent (41 élèves sur 3 niveaux), auxquels s'ajoutent les apprenants d'instruments de musiques et chants traditionnels (20 élèves env.). Quant aux actions de collectage, elles se poursuivent en partenariat avec l'association Dastum.
- **Promouvoir l'image de Plescop comme une commune dynamique et ouverte** : l'image de Plescop comme une commune bien vivante et dynamique est largement relayée à cette occasion au travers de tous les média traditionnels (France Bleue, Radio Bro Gwened, presse régionale, etc.) mais également les réseaux sociaux qui relayent très rapidement l'information.

**2. Partenariat avec Jazz O'camelias** : la soirée de jazz accueille toujours 1000 spectateurs environ, ce qui, ajouté à la grande qualité des prestations artistiques, participe à l'écho médiatique favorable que connaît cette manifestation. Ce rendez-vous reste également un élément de lien social fort entre les plescopais de tous horizons à la rentrée scolaire.

**3. Théâtre à Plescop** : l'association a organisé un spectacle sur les 3 prévus. Elle n'a donc perçu qu'un tiers de son enveloppe à hauteur de 400 € par pièce jouée.

**4. Plescophonie** : la commune a engagé depuis de nombreuses années un partenariat fructueux avec l'association Plescophonie afin que les élèves bénéficient d'un accès à l'apprentissage musical à des tarifs abordables. Ce partenariat donne toute satisfaction et a été étendu en 2015 à l'organisation d'un concert qui a toutefois connu des débuts timides. Il est néanmoins proposé de poursuivre cette expérimentation cette année afin d'ouvrir un peu plus l'offre culturelle musicale.

Au-delà de difficultés conjoncturelles que peuvent connaître les acteurs de la vie culturelle associative, il est proposé de reconduire ces partenariats qui bénéficient également à la bonne image de la commune et donnent la possibilité aux Plescopais d'accéder à des prestations culturelles de qualité à des coûts raisonnables.

**Après en avoir délibéré, sur proposition de la commission « Finances et travaux » du 16 mars 2017, le conseil municipal est invité à :**

- approuver la reconduction de ses partenariats ;
- donner pouvoir au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

## Délibération du 23 mars 2017

### 17-12. Economie - Finances - Tréhuinec I - Vente de terrain - Village entreprise

Raymonde BUTTERWORTH lit et développe le rapport suivant :

La Sasu Matnie représentée par M. Mathurin Ballay est une entreprise de promotion immobilière. Elle propose la création d'un village d'entreprises à destination d'artisans pour des locaux de stockage. Le souhait de cette entreprise est de développer son projet à Tréhuinec en Plescop en raison de son dynamisme et de la proximité avec la CAB56 :

**1) Le projet :** Construction de deux bâtiments constitués de cellules de 125 m<sup>2</sup> minimum modulables selon les demandes des artisans. Les cellules seront proposées à l'acquisition et à la location.

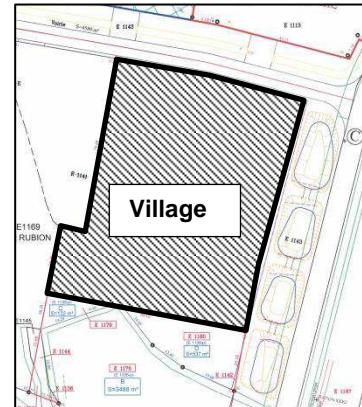
**2) Emprise concernée :** Le terrain du projet est constitué des parcelles suivantes :

- E 1171 (3 729 m<sup>2</sup>)
- E 1177 (6 m<sup>2</sup>)
- E 1181 (1 514 m<sup>2</sup>)

#### 3) Condition de la cession

Par lettre du 15 décembre 2016, M. Mathurin Ballay nous a confirmé son intention d'acquérir un terrain situé dans l'espace d'activités. La cession pourrait donc intervenir dans les conditions suivantes :

- Vendeur : Commune de PLES COP
- Acquéreur : Sasu Matnie, ou toute autre structure juridique pouvant se substituer à elle
- Surface : 5 249 m<sup>2</sup> (E 1171-1177 et 1181)
- Prix : 48 € HT le m<sup>2</sup> (sous réserve d'un avis compatible de France domaines), auquel s'ajoute la TVA sur marge en vigueur à la signature de l'acte, soit, à titre indicatif, un prix TTC de 56.71 € avec une TVA sur marge incluse de 8.71 €/m<sup>2</sup> calculée au taux actuel de 20 %, la TVA définitive pouvant évoluer en fonction des taux et/ou de la surface exacte résultant du plan de bornage définitif.
- Prévision d'une clause de substitution au profit de Golfe du Morbihan Vannes Agglomération qui interviendra en fin de procédure de vente.



#### Principales remarques

Raymonde BUTTERWORTH et Bernard DANET expliquent à Vincent BECU que le fait qu'il s'agisse d'un espace de stockage ne signifie pas qu'aucun emploi ne sera créé. Indirectement, l'essor d'une entreprise ainsi favorisé est toujours susceptible d'aboutir à de l'emploi.

**Après en avoir délibéré, sur proposition des commissions « Développement économique et emploi » et « Finances et travaux » des 18 janvier et 16 mars 2017, le conseil municipal est invité à :**

- accepter la cession de terrain dans les conditions précitées (acquéreur, surface, prix, etc.) le terrain devant être rétrocédé à la commune dans les conditions initiales de vente si le projet n'est pas réalisé ou en cas de non-respect des clauses substantielles du cahier des charges du lotissement, sauf dérogation expresse de la commune pour des motifs d'intérêt général ;
- donner pouvoir au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents ainsi que pour désigner le géomètre et le notaire chargé des actes nécessaires qui seront signés par le maire.

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

## Délibération du 23 mars 2017

## **17-13. Finances – Affectation du résultat - Compte administratif 2016 – Commune**

Serge LE NEILLON lit et développe le rapport suivant :

Comme chaque année, il y a lieu d'affecter le résultat constitué par le cumul du résultat comptable de l'exercice, d'une part, et du résultat reporté à la section de fonctionnement du budget du même exercice, d'autre part.

#### I. Capacité d'autofinancement de la section de fonctionnement

<i>a</i>	Résultat budgétaire de l'exercice	628 920.79
<i>b</i>	Résultat antérieur reporté	
<i>c = a+b</i>	<i>Capacité d'autofinancement</i>	628 920.79

## **II. Besoin de financement de la section d'investissement**

<i>d</i>	Résultat budgétaire de l'exercice	-451 320.15
<i>e</i>	Résultat de l'exercice antérieur reporté	126 893.22
<i>f = d+e</i>	Résultat global à reporter	-324 426.93
<i>g</i>	Résultat des restes à réaliser (engagements)	-407 354.39
	<i>dont dépenses</i>	756 834.23
	<i>dont recettes</i>	349 479.84
<i>h = f+g</i>	Résultat global	-731 781.32
<i>i = h si &lt;0</i>	Besoin de financement	731 781.32

### **III. Affectation du résultat**

<i>j</i>	Au financement de l'investissement	628 920.79
<i>k = c-j</i>	En report à nouveau en fonctionnement	

**Après en avoir délibéré, sur proposition de la commission "Finances et travaux", du 16 mars 2017, le conseil municipal est invité à affecter le résultat du compte administratif 2016 dans les conditions précitées.**

**Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 2**

## Délibération du 23 mars 2017

## **17-14. Finances – Affectation du résultat - Compte administratif 2016 Assainissement**

Serge LE NEILLON lit et développe le rapport suivant :

Comme chaque année, il y a lieu d'affecter le résultat constitué par le cumul du résultat comptable de l'exercice, d'une part, et du résultat reporté à la section de fonctionnement du budget du même exercice, d'autre part.

#### I. Capacité d'autofinancement de la section de fonctionnement

II Capacité d'autofinancement de la section de fonctionnement		
<i>a</i>	Résultat budgétaire de l'exercice	138 848.55
<i>b</i>	Résultat de l'exercice antérieur reporté	
<i>c = a+b</i>	<i>Capacité d'autofinancement</i>	138 848.55

## **II. Besoin de financement de la section d'investissement**

<i>d</i>	Résultat budgétaire de l'exercice	77 808.51
<i>e</i>	Résultat de l'exercice antérieur reporté	- 198 513.62
<i>f = d+e</i>	Résultat global à reporter	- 120 705.11
<i>g</i>	Résultat des restes à réaliser ( engagements ) <i>dont dépenses</i> <i>dont recettes</i>	-11 479.78 11 479.78
<i>h = f+g</i>	Résultat global	-132 184.89
<i>i = h si &lt;0</i>	<i>Besoin de financement</i>	-132 184.89

### **III. Affectation du résultat**

III. Attestation du résultat		
<i>j</i>	Au financement de l'investissement	138 848.55
<i>k = c-j</i>	En report à nouveau en fonctionnement	

**Après en avoir délibéré, sur proposition de la commission "Finances et travaux", du 16 mars 2017, le conseil municipal est invité à affecter le résultat du compte administratif 2016 dans les conditions précitées.**

**Pour : 23****Contre : 0****Abstention : 2**

## Délibération du 23 mars 2017

### 17-15. Finances – Affectation du résultat - Compte administratif 2016 Economique

Serge LE NEILLON lit et développe le rapport suivant :

Comme chaque année, il y a lieu d'affecter le résultat constitué par le cumul du résultat comptable de l'exercice, d'une part, et du résultat reporté à la section de fonctionnement du budget du même exercice, d'autre part.

#### I. Capacité d'autofinancement de la section de fonctionnement

a	Résultat budgétaire de l'exercice	146 757.48
b	Résultat de l'exercice antérieur reporté	239 247.98
c = a+b	Capacité d'autofinancement	386 005.46

#### II. Besoin de financement de la section d'investissement

d	Résultat budgétaire de l'exercice	23 853.82
e	Résultat de l'exercice antérieur reporté	-97 252.45
f = d+e	Résultat global à reporter	-73 398.63
g	Résultat des restes à réaliser ( engagements ) Néant car dépenses réalisées en fonctionnement Néant car recettes réalisées en fonctionnement	
h = f+g	Résultat global	-73 398.63
i = h si <0	Besoin de financement	73 398.63

#### III. Affectation du résultat

j	Au financement de l'investissement	73 398.63
k = c-j	En report à nouveau en fonctionnement	312 606.83

**Après en avoir délibéré, sur proposition de la commission "Finances et travaux", du 16 mars 2017, le conseil municipal est invité à affecter le résultat du compte administratif 2016 dans les conditions précitées.**

**Pour : 19****Contre : 0****Abstention : 6**

## Délibération du 23 mars 2017

### 17-16. Finances – Vote des taux d'imposition 2017

Le maire lit et développe le rapport suivant :

Chaque année, l'assemblée est appelée à se prononcer sur l'évolution des taux d'imposition des impôts locaux directs.

En 2014, la municipalité avait pris l'engagement de trouver un point d'équilibre entre la nécessité de maintenir l'effet redistributif de l'impôt, pour des raisons évidentes de justice sociale, et l'égal nécessité de ne pas dégrader le pouvoir d'achat des ménages.

Même si nous nous étions alors interrogés sur les mesures à prendre au regard de la chute cumulée des dotations de l'Etat, il nous était finalement paru encore possible de maintenir les taux à leur niveau actuel, en veillant toutefois à maîtriser plus fortement nos dépenses de gestion, tout en maintenant la réponse apportée par le service public local aux aspirations et besoins des Pescopais.

Lors du débat d'orientations budgétaires, nous avons constaté combien il était important de préserver cette seule ressource qui, au demeurant, finance la solidarité tarifaire. Aussi, cette année encore, sans remettre en cause les grands équilibres budgétaires de la commune ou encore la qualité du service apporté aux Plescopais, il nous semble encore possible de maintenir les taux d'imposition.

#### Principales remarques

*Le maire insiste sur le fait que les baisses de dotations n'étaient pas prévues dans ces proportions mais que la municipalité a tout de même tenu à honorer son engagement de maintenir les taux. Vincent BECU estime alors que ces taux auraient pu être baissés car les résultats budgétaires sont bons et la municipalité ne fait pas grand-chose. Le maire lui répond qu'une baisse de taux, dans la période, avec la baisse forte de l'épargne, c'est plus d'intérêt de la dette à régler, donc plus de dépenses inappropriées. Jean Claude GUILLEMOT insiste alors sur la faiblesse des taux d'intérêt et Bernard DANET lui répond que ce sont tout de même des frais inutiles à régler puisque la commune n'a pas dans l'immédiat besoin d'emprunter. Vincent BECU ajoute que des économistes reconnus, y compris au FMI (fonds monétaire international), réclame la relance de l'investissement et la baisse de la pression fiscale et que la commune de Plescop fait le contraire. Bernard DANET s'étonne de ces références et lui demande à quel niveau il souhaite emprunter.*

**Après en avoir délibéré, sur proposition de la commission "Finances et travaux" du 16 mars 2017, le conseil municipal est invité à :**

- voter et arrêter les taux d'imposition dans les conditions suivantes :

TAXES	TAUX 2016	TAUX 2017
<i>Taxe d'habitation</i>	<i>14.11 %</i>	<i>14.11 %</i>
<i>Taxe foncière sur les propriétés bâties</i>	<i>24.47 %</i>	<i>24.47 %</i>
<i>Taxe foncière sur les propriétés non bâties</i>	<i>56.02 %</i>	<i>56.02 %</i>

- donner pouvoir au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier.

**Pour : 19                      Contre : 0                      Abstention : 6**

---

## Délibération du 23 mars 2017

### **17-17. Finances – Budget primitif 2017 Commune**

---

Bernard DANET lit et développe le rapport suivant :

#### **I. PRESENTATION DU BUDGET PRINCIPAL**

En liminaire, et de manière générale, il est permis de considérer que les prévisions budgétaires 2017 seront tendues cette année car les besoins de la population doivent être accompagnés, et la rigidité des charges de structures est en conséquence importante, alors que, dans le même temps, le rendement de l'impôt local connaît un relatif ralentissement et les dotations de l'Etat poursuivent leur chute.

OBJET	REALISE	PREVU	OBSERVATIONS
<b>Dépenses de fonctionnement hors autofinancement</b>	4 476 710.23	4 717 538.96	Le volume des dépenses progresserait de +5.38 % environ en raison de l'ouverture de l'espace enfance multifonctionnel et d'un renforcement sur l'entretien des bâtiments scolaire et péri-scolaire. A cela s'ajoute les mesures nationales de revalorisation des bas salaires gelés depuis 7 ans, et le remplacement d'agents pour lesquels existent des taux d'encadrement, ainsi que la pénalité liée à l'insuffisance de logements sociaux (+32 KE). S'ajoutent naturellement à cela des enveloppes prudentielles qui constitueront autant d'épargne future pour financer les équipements nécessaires aux Plescopais.
<b>Recettes de fonctionnement</b>	5 105 631.02	5 058 685.00	Les recettes diminueraient de -0.92 % env. en raison d'une prévision basse prudentielle mais aussi de fortes incertitudes, non levées à ce jour, sur le volume de la baisse des dotations. Elles pourraient toutefois être supérieures si le rendement fiscal s'avère plus important et si le niveau de participation de la Caf aux dispositifs tournés vers l'enfance augmente.
<b>Autofinancement</b>	628 920.79	341 146.04	En conséquence, l'autofinancement prévisionnel est divisé par deux au stade prévisionnel, étant précisé que nous nous donnons toujours comme objectif d'atteindre et de dépasser les 450/500 KE. Nous pouvons avoir de mauvaises surprises sur nos dotations, notamment sur la dotation nationale de péréquation maintenue à hauteur de

<b>Dépenses d'investissement</b>	2 501 533.67	2 668 063.61	32 KE, mais sans aucune certitude. Elles restent à un niveau très important cette année, étant précisé que plus du quart des dépenses sont consacrées à l'enfance (fin de l'espace multifonctions) et 30% env aux équipements sportifs. Le poids de la dette reste très faible comme cela avait été évoqué lors du débat d'orientations budgétaires
<b>Recettes d'investissement</b>	2 050 213.52	2 668 063.61	Le niveau des subventions est relativement modéré cette année (18% env.). Ce fait, ajouté à la baisse de l'épargne, devrait générer un emprunt d'équilibre de l'ordre de 410 KE que nous ne mobiliserons pas dans cette proportion (possiblement à hauteur de 260 KE max.) mais auquel s'ajoutera une avance remboursable de la Caf de 150 KE.

Voici, en conséquence le projet de budget primitif élaboré dans l'esprit défini lors du débat d'orientations budgétaires, étant précisé qu'il s'agit d'un acte de prévision et d'autorisation voté par chapitre, globalisé le cas échéant, à l'exception de l'article 657 :

<b>I. DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>BP 2017</b>
011	Achats et variations de stocks	912 520.00
60	Achats et variations de stocks	423 200.00
61	Prestations de services	301 420.00
62	Services extérieurs	170 900.00
63	Impôts et taxes	17 000.00
012	Charges de personnel	3 050 000.00
65	Autres Charges de gestion courante	512 628.96
657	Dont subventions	379 528.96
66	Charges financières	18 890.00
67	Charges exceptionnelles	3 000.00
042	Ecritures d'ordre entre sections	168 000.00
014	Atténuation de charges	52 500.00
023	Virement en section d'investissement	341 146.04
Total dépenses		5 058 685.00

<b>II. RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>BP 2017</b>
013	Atténuation de charges	45 000.00
70	Produits des services	622 335.00
73	Impôts et taxes	3 303 300.00
74	Dotations	980 600.00
75	Autres produits de gestion courante	45 000.00
77	Produits exceptionnels	21 000.00
042	Ecritures d'ordre entre sections	41 450.00
Total recettes		5 058 685.00

#### **DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR PROGRAMME (PRESENTATION)**

<b>III. DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>BP 2017</b>
47	Agenda d'accessibilité programmée	15 000.00
48	Informatique mairie	15 438.00
49	Cimetière	10 460.00
50	Sécurité des bâtiments	18 750.00
51	Acquisition de terrains	14 210.00
52	VRD	348 409.05
54	Restructuration du bourg	7 410.00
55	Atelier des services techniques	2 260.00
57	Mairie	35 350.00
58	Logement social	64 000.00
61	Ecole RG Cadou	19 897.00
64	Ecole F Dolto	54 501.92
65	Locaux associatifs	150.00
69	Stade municipal et som n°1 Salle verte	5 180.00
76	Eglise et chapelles	4 254.00
78	Complexe polyvalent R Le Studer	400.00
80	Restaurant scolaire	13 570.00
82	Espaces verts	92 434.00
86	Equipements périscolaires	191 283.70
88	Salles polyvalentes 1 et 2	10 900.00
103	Salle omnisport	3 400.00
118	Salle de sport/dojo/musculation	300.00
120	Bibliothèque médiathèque	31 581.01
122	Salle Didier Couteller et abords	200.00
125	Espace enfance multifonctions	532 413.00
126	Bâtiment de l'ancienne école Sainte Anne	5 325.00
128	Terrain d'honneur et tribunes	640 000.00

130	Projet Flumir	20 000.00
ONA	Opérations non affectées	510 986.93
Total dépenses		2 668 063.61

IV. RECETTES D'INVESTISSEMENT		BP 2017
52	VRD	990,00
57	Mairie	2 881.34
82	Espaces verts	11 120.00
86	Equipements périscolaires	31 700.00
125	Espace enfance multifonctions	389 898.50
128	Terrain d'honneur et tribunes	226 000.00
ONA	Opérations non affectées	2 005 473.77
Total recettes		2 668 063.61

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR NATURE (VOTE)**

V. DEPENSES D'INVESTISSEMENT		BP 2017
16	Remboursement d'emprunts	102 560.00
20	Immobilisations incorporelles	69 674.00
204	Subvention d'équipement versée	64 000.00
21	Immobilisations corporelles	197 433.61
23	Immobilisations en cours	1 785 519.07
020	Dépenses imprévues invest	10 000.00
040	Opérations d'ordre entre les sections	41 450.00
041	Opérations d'ordre à l'intérieur des sections	73 000.00
001	Résultat reporté	324 426.93
Total dépenses		2 668 063.61

VI. RECETTES D'INVESTISSEMENT		BP 2017
10	Dotations Fonds divers réserves	1 001 920.79
13	Subventions d'investissement	491 969.84
16	Emprunts et dettes assimilées	570 906.94
021	Virement de la section de fonctionnement	341 146.04
024	Produit des cessions	21 120.00
040	Opérations d'ordre entre les sections	168 000.00
041	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	73 000.00
Total recettes		2 668 063.61

**II. QUELQUES DONNEES COMPLEMENTAIRES****A. Ratios d'équilibre**

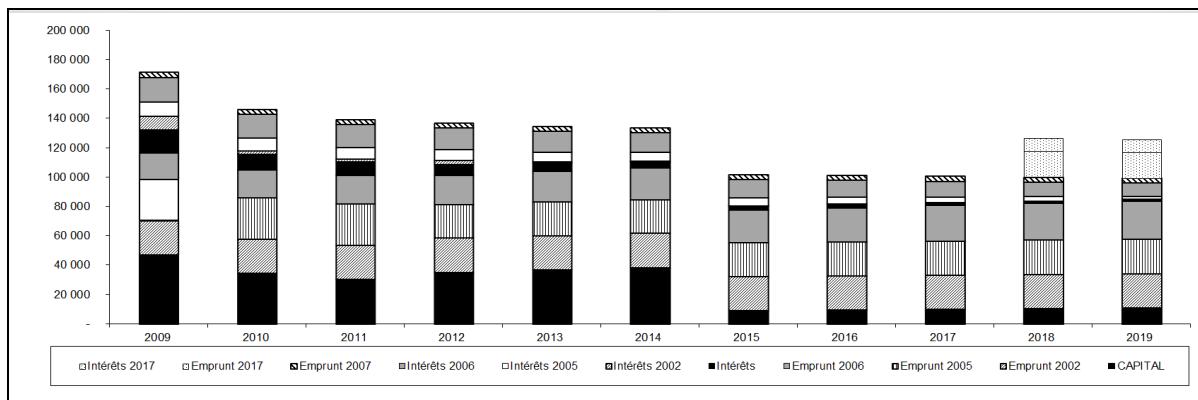
Au-delà des ratios évoqués lors du débat d'orientations budgétaires, qui nous paraissent plus pertinents pour apprécier la réalité d'une situation financière, voici les ratios légaux :

	CA 10	CA 11	CA 12	CA 13	CA 14	CA 15	CA 16	BP 17
Nombre d'habitants	4775	4793	4808	4828	4949	5259	5546	5832
Dépenses réelles de fonctionnement en euros/habitant	651,75	689,5	724,57	772	774	786	760	780
Produits des impositions directes en euros/habitant	407,17	443,74	475,14	500	522	509	491	476
Recettes réelles de fonctionnement en euros/habitant	852,3	919,51	1003,2	1005	981	957	910	860
Dépenses d'équipement brut en euros/habitant	635,02	669,13	803,81	409	229	360	343	363
Encours de dette en euros par habitant	252,21	251,27	226,66	198	166	137	111	106
DGF en euros par habitant	207,64	209,23	200,65	192	171	133	112	98
Dépenses de personnel /dépenses réelles de fonctionnement	63,06	63,29	65,72	65,35	66,58	67,45	70,11	67,00
Dépenses de fonctionnement + rbt de dettes /recettes réelles de fonctionnement	79,79	77,97	74,83	77,58	80,28	83,13	87,29	92,05
Dépenses d'équipement brut /recettes réelles de fonctionnement	74,51	72,77	80,12	40,85	25,55	37,95	37,48	42,15
Encours de dette /recettes réelles de fonctionnement	36,3	27,33	22,59	19,79	17,07	14,38	12,26	10,40

**Remarque :** les courbes prévisionnelles (au stade des budgets) sont différentes des courbes réalisées (au stade du compte administratif). La population prise en compte pour le calcul du ratio dans la maquette budgétaire est la population totale, y compris la population fictive en cas de recensement complémentaire intermédiaire. Les chiffres ici mis à jour intègrent l'ensemble de la dette (Sdem et avances remboursables compris).

**B. Profil d'extinction de la dette actuelle**

Le profil de la dette serait donc une extinction progressive jusque 2019, avec une reprise en réhausse dès 2018 comprenant un emprunt de 260 KE susceptible d'être effectivement mobilisé en 2017 et auquel s'ajouteraient une avance remboursable de la Caf 56 de 150 KE.



Toutefois, ce niveau d'emprunt pourrait ne pas être réalisé s'il apparaît d'éventuels lissages.

### C. Engagements pluriannuels

Comme chaque année, ce budget tient compte des dépenses effectivement réalisées dans l'année, ainsi que celles "engagées" en cours d'année mais qui peuvent être réalisées sur un ou plusieurs exercices. Il importe toutefois de donner une vue actualisée des autorisations de programme / crédits de paiements en cours et qui méritent d'être modifiées ou précisées à cette occasion pour donner une vue complète des décisions budgétaires prises par l'assemblée.

N°	Objet	Pg	Art.	PROG.	CP 2014	CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020
2012-1	Voirie	52	2315	1 718 723.34	0.00	785 039.59	141 964.70	251 719.05	180 000.00	180 000	180 000
2013-3	Classe numérique-Cadou	61	2183	27 776.84		20 821.64	6 775.20	180.00			
2013-3	Classe numérique-Dolto	64	2183	14 536.55		8 667.17	5 869.38				
2014-2	Rénovéclair	52	238	149 880.79	0.00	2 986.63	32 514.16	71 380.00	43 000.00		
2014-4	Espace enfance multifonctionnel	125	2313	1 836 117.63	31 367.05	54 309.23	1 240 441.35	510 000.00			
2015-5	Médiathèque fonds documentaire	120	2188	109 148.52		18 530.99	17 517.53	17 100.00	16 000.00	25 000	15 000
2016-2	Portail famille	86	2051	30 000.00				30 000.00			
2016-6	Agenda Accessibilité Programmée	47	2313	34 809.95	0.00	0.00	4 169.95	15 000.00	11 440.00	4 200	
2017-1	Terrain d'honneur et vestiaires	128	2313	1 140 000.00				640 000.00	500 000.00		

Annexe : Budget primitif 2017 – Listes des acquisitions de matériel et des travaux en régie – Marchés publics

#### Principales remarques

Bernard DANET décline l'analyse du budget en fonctionnement puis en investissement. Avant de rappeler le programme d'équipement déjà débattu lors du débat d'orientations budgétaires, il présente l'évolution des grandes masses budgétaires du fonctionnement :

#### En dépenses :

- LES ACHATS ET VARIATIONS DE STOCKS : +33 KE
  - 23% : hausse du coût de l'énergie et de la demande (+7,5KE)
  - 21% : achats de petits équipements pour l'espace enfance (+7KE)
- PRESTATIONS DE SERVICE : +32,5 KE
  - 28% : hausse du coût de l'énergie et de la demande (+9KE)
  - 64% : dont la réfection de peintures et la mise en action de la transition énergétique (+20,1KE)
- SERVICES EXTERIEURS : +18 KE
  - 40% : animation de la commune pour les habitants (+7,3KE)
  - 75% : plus d'activités extra-scolaires (+10,2KE)
- PERSONNEL : +93,2 KE
  - 51% : revalorisation nationale des bas salaires (+47,7KE)
  - 32% : remplacement de maternité et maladie longues (+30KE)
  - 27% : résorption de l'emploi précaire (+25KE)
- AUTRES CHARGES : +21,2 KE
  - 60% : hausse des subventions : surtout le CCAS avec +17KE
  - + diverses écritures d'ordre et enveloppes prudentielles

#### En recettes :

- REMBOURSEMENT DE CHARGES : -35,9 KE
  - Remplacement en diminution
- PRODUITS DES SERVICES : +7,3 KE
  - +6,3 KE liée aux camps (recettes des familles)
- IMPOTS ET TAXES : +47,2 KE
  - Bases fiscales inconnues à ce jour
  - Estimation prudente des droits réels d'enregistrement
- DOTATIONS : -81,4 KE
  - 36% : baisse atténuée de la DGF (-29,4 KE)
  - 22% : baisse de la dotation de prééquation (-18,2KE... ou 0 ?)
  - 21% : baisse de compensations sur les emplois d'avenir (-17,4KE)
- BAISSE GENERALE : - 0,92%

Le maire rappelle alors que la commune est peu endettée puisqu'elle a la capacité à se désengager de sa dette en une année, mais il relève dans le même temps la faiblesse de l'épargne alors que la commune va poursuivre le cycle d'investissements lourds.

Bernard DANET rebondit sur cette analyse en précisant que le remboursement du capital, pourtant faible, représente déjà un tiers de l'épargne prévisionnelle. Il indique alors que les équipements ne se financent pas tous seuls et qu'il faut bien des recettes pour les équilibrer ; et il rappelle à ce titre que le recours à l'emprunt, c'est nécessairement plus de dépenses liées aux intérêts par la suite, donc moins de capacité à investir à terme.

*Le maire et Bernard DANET soulignent par la suite que la réalisation d'un investissement induit des frais de fonctionnement qui peuvent être lourds à porter et qu'il est dès lors inutile d'en rajouter avec des frais financiers résultant d'un emprunt qui aurait été mobilisé alors qu'il n'était pas nécessaire. Jean Claude GUILLEMOT estime pour sa part qu'il n'est pas normal d'autofinancer systématiquement les équipements alors que l'emprunt permet d'étailler le coût de l'ouvrage sur sa durée d'usage. Bernard DANET fait pour sa part référence à la pratique des ménages qui agissent avec beaucoup de bon sens : ils n'empruntent pas pour emprunter au seul motif que les taux seraient bas. Il rappelle de surcroît que l'emprunt se traduit par ailleurs par le paiement de frais financiers qui ne servent qu'à rémunérer les grandes banques internationales alors que cet argent pourrait être affecté à de l'investissement direct auprès des entreprises locales.*

*Vincent BECU déclare qu'il ne fait pas partie des gens qui passe leur temps à pleurer et que ce budget de comptable constitue une excuse pour ne rien faire. Il estime que des actions pouvaient être menées d'ores et déjà. Notamment sur le recrutement en faveur des personnes handicapées. Sur ce point, Sandrine CAINJO lui indique que l'on n peut recruter des personnes qui ne postulent pas et Bernard DANET lui précise que le recours intensifié aux ESAT a permis d'améliorer la note de la commune. Vincent BECU enregistre cette volonté nouvelle. Bernard DANET lui indique qu'elle a toujours été présente mais qu'il n'était pas juridiquement possible d'y recourir pour les chantiers d'insertion. Vincent BECU aborde alors l'absence d'initiative de la commune en matière de production de logements sociaux qui aboutit au versement d'une pénalité. Le maire lui rappelle que la commune agit mais qu'elle a simplement pris une année de retard quand il était adjoint à l'urbanisme.*

*Bernard DANET invite par la suite Vincent BECU à rester en commission pour débattre du programme des travaux s'il veut en connaître le contenu plutôt que de quitter la commission au bout de cinq minutes. Vincent BECU déclare n'y voit aucun intérêt puisqu'il ne s'agit que de lire des projets de délibérations déjà ficelés et de voter une enveloppe de travaux dans laquelle l'adjoint aux travaux décide de tout sans rien discuter. Bernard DANET l'invite à nouveau à rester en commission pour en discuter. Sandrine CAINJO ajoute qu'il n'y vient plus et que, lorsqu'il y vient, il se montre si agressif que cela empêche tout dialogue. Vincent BECU maintient que les élus de la commission ne connaissent pas le programme des travaux dans le détail et évoque les travaux réalisés route de PLOEREN. Bernard DANET lui rappelle alors qu'il s'agit de travaux réalisés par le lotisseur privé et non par la commune. Vincent BECU fait alors allusion à des travaux évoqués en commission après leur inscription à l'ordre du jour du conseil municipal, ce que conteste Bernard DANET et que soutient en revanche Jean Claude GUILLEMOT.*

*Par la suite, Jean Louis LURON intervient au sujet du restaurant scolaire puisque Vincent BECU veut en construire un neuf. Il rappelle que cette reconstruction, extrêmement difficile, n'a jamais été prévue dans le programme du mandat et que, même si la commune continuera de se développer, le nombre d'élève tendra à diminuer un peu. Il rappelle que d'importants efforts d'amélioration ont été engagés et que les problèmes ont été sériés puis traités les uns après les autres. De l'équipement et de nouveaux services ont permis de fluidifier le service et de réduire les nuisances sonores (les recommandations sur le nombre d'enfants au mètre carré ayant été prises en compte). L'introduction du bio et de produits issus des circuits courts a été intensifiée. Il note enfin que, en conseil d'école, les parents n'expriment pas de problèmes majeurs au restaurant scolaire, mais que celui-ci reste effectivement toujours perfectible. Puis une discussion s'engage avec Jean Claude GUILLEMOT au sujet des enfants de l'extérieur au cours de laquelle le maire relève que le nombre de Plessopais présents à l'extérieur (30 env.) est bien inférieur aux enfants des communes riveraines présents sur notre territoire (130 env.). Jean Louis LURON en profite pour indiquer que ce nombre doit diminuer à l'avenir, ce qui rend encore moins utile une rénovation du restaurant scolaire, puis il précise à Jean Claude GUILLEMOT qu'il a de bons espoirs qu'un jour les communes de l'agglomération s'entendent réellement pour réaliser des équipements communs liés à l'enfance sans se préoccuper des frontières administratives qui les séparent. Vincent BECU rappelle alors que secteur « enfance » ne relève pas de la compétence communautaire et Bernard DANET lui répond que ce constat n'exclu nullement une mutualisation.*

*Vincent BECU égraine alors chaque programme du budget d'investissement, et notamment la réalisation d'un vestiaire pour les agents des espaces verts pour un coût de 30 KE alors qu'est envisagé un déplacement de ce pôle vers Flumir. Bernard DANET lui précise que la réalisation de ce projet n'est pas encore d'actualité et qu'il convient dès lors d'en tirer les conclusions immédiates pour améliorer les conditions de travail dégradées des agents qui doivent pouvoir se changer normalement et faire sécher leurs vêtements. Dominique ROGALA ajoute qu'il s'agit en l'état d'une provision budgétaire, une limite ne constituant nullement un objectif de dépense.*

*Par la suite, Bernard DANET informe Vincent BECU que la ligne budgétaire de la salle polyvalente consacrée au remplacement d'une centrale d'alarme constitue une provision. Raymonde BUTTERWORTH et Anne PERES se demandent si tout le programme déjà vu lors du DOB et en commission va être passé en revue. Christel MENARD invite plus vivement Vincent BECU à venir en commission poser des questions, ce qu'elle fait pour ce qui la concerne. Ce dernier effectue alors une déclaration plus générale sur le vote du budget qu'il estime être un moment important de l'année. Il estime que le projet municipal n'avance pas : Park Nevez n'évolue pas, l'agenda 21 est une coquille vide, la salle raquettes n'est plus au programme, il n'y a pas de budget participatif, etc. Il y voit un manque de vision politique alors qu'il convient de relancer l'économie par l'investissement public et la baisse des impôts. Jérôme COMMUN l'invite à son tour à venir travailler en commission ou dans les comités participatifs, où il pointe son absence, afin de constater que des actions sont menées pour faire vivre la commune. Christel MENARD lui reproche son attitude peu positive en conseil municipal alors qu'il pourrait*

s'exprimer et poser des questions en commission. Vincent BECU réaffirme son droit à s'exprimer en conseil municipal. Dominique ROGALA considère qu'il vient surtout y effectuer son « buzz » médiatique du mois.

**Après en avoir délibéré, sur proposition de la commission "Finances et travaux" du 16 mars 2017, le conseil municipal est invité à :**

- approuver les autorisations de programme et les crédits de paiements précités ;
- voter par nature et par chapitre (globalisé le cas échéant), à l'exception du c/ 657 voté par article, et arrêter le budget primitif principal de la commune ;
- approuver en conséquence le programme d'acquisition de matériel et de travaux en régie joint en annexe et prendre acte de la liste des marchés publics signés l'an passé qui sera publiée par voie d'affichage ainsi que sur le site internet de la commune ;
- donner pouvoir au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.

**Pour : 19**

**Contre : 1**

**Abstention : 5**

## Délibération du 23 mars 2017

### 17-18. Finances – Budget primitif 2017 Assainissement

Bernard DANET lit et développe le rapport suivant :

Le budget primitif, acte de prévision et d'autorisation voté par chapitre, globalisé le cas échéant, s'équilibre ainsi qu'il suit pour 2017 :

#### A. Synthèse générale

En liminaire, et de manière générale, il est permis de considérer que les prévisions budgétaires 2017 seront plus serrées cette année car les charges de structures progressent (la station d'épuration a désormais 12 ans) et les recettes se tassent, qu'elles soient régulières (la redevance progresse assez faiblement) ou fluctuantes en fonction du développement de la commune (la participation pour le financement de l'assainissement collectif diminue sévèrement).

OBJET	REALISE	PREVU	OBSERVATIONS
Dépenses de fonctionnement hors autofinancement	377 791.24	450 845.00	Globalement, les dépenses connaîtraient une hausse de 19 % mais cette hausse est en partie prudentielle (en cas de réparations sur la station d'épuration) et comprend également un abondement de la ligne des dépenses imprévues à hauteur de 10 KE (2,3%).
Recettes de fonctionnement	516 639.79	531 300.00	La hausse des recettes (+2.83%) est liée à un rendement un peu plus important de la participation pour raccordement (40 KE), et une certaine stabilité de la redevance.
Autofinancement	138 848.55	80 455.00	En conséquence, l'autofinancement prévisionnel sera faible, étant précisé que l'intention est d'atteindre un niveau entre 100 et 130 KE.
Dépenses d'investissement	184 962.43	559 884.89	Le niveau de dépense d'investissement reste très important et comprend les premières études liées à la future extension de la station d'épuration (135 KE), ainsi que des travaux d'extension du réseau vers Tréhuinec 2 (102 KE).
Recettes d'investissement	262 770.94	559 884.89	Les recettes se situeraient également à un niveau élevé et comprendraient notamment un report de subventions à percevoir (75 KE). Un emprunt d'équilibre de 99 KE est inscrit qui ne devrait pas être réalisé.

Voici, en conséquence le projet de budget primitif élaboré dans l'esprit défini lors du débat d'orientations budgétaires, étant précisé qu'il s'agit d'un acte de prévision et d'autorisation voté par chapitre, globalisé le cas échéant, à l'exception de l'article 657 :

I. DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		BP 2017
011	Achats et variations de stocks	94 930.00
60	Achats et variations de stocks	35 310.00
61	Services extérieurs	54 100.00
62	Autres services extérieurs	5 520.00
012	Charges de personnel	129 200.00

65	Autres charges de gestion courante	11 500.00
66	Charges financières	3 715.00
67	Charges exceptionnelles	5 500.00
042	Opérations d'ordre entre sections	166 000.00
014	Atténuation de produits	30 000.00
022	Dépenses imprévues	10 000.00
023	Virement à la section d'investissement	80 455.00
	Total dépenses	531 300.00

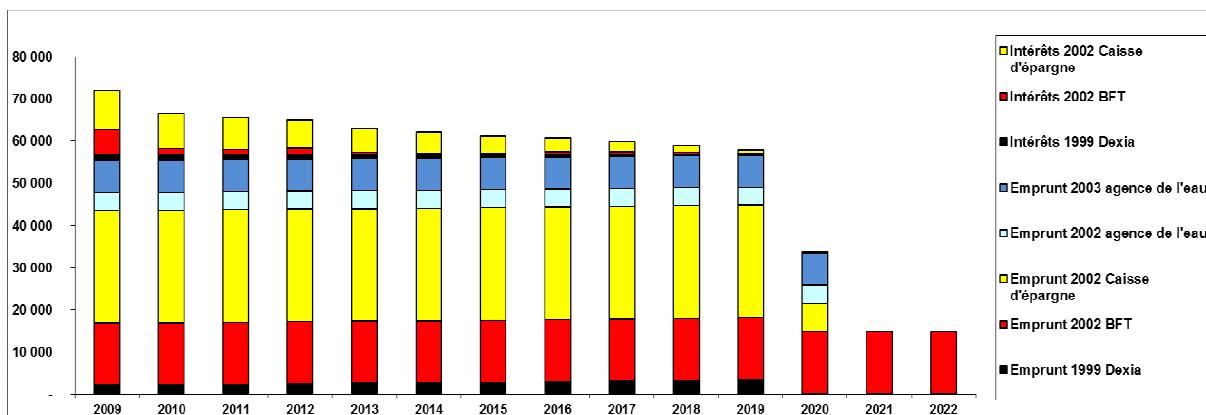
<b>II. RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>BP 2017</b>
70	VENTES DE PRODUITS, PRESTATIONS DE SERVICES	420 000.00
042	Opérations d'ordre entre sections	111 300.00
	Total recettes	531 300.00

<b>III. DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>BP 2017</b>
16	Remboursement d'emprunts	57 000.00
21	Immobilisations corporelles	21 103.71
23	Immobilisations en cours	249 776.07
040	Opérations d'ordre entre sections	111 300.00
001	Résultat antérieur reporté	120 705.11
	Total dépenses	559 884.89

<b>IV. RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>BP 2017</b>
10	Dotations, fonds divers réserves	138 848.55
13	Subventions d'investissement	75 500.00
16	Emprunts et dettes assimilées	99 081.34
040	Opérations d'ordre entre sections	166 000.00
021	Virement de la section d'exploitation	80 455.00
	Total recettes	559 884.89

## B. Profil d'extinction de la dette actuelle

Le profil de la dette serait donc une extinction progressive jusque 2019, l'emprunt d'équilibre (99 KE) ne devant logiquement pas être mobilisé en 2017.



Il est rappelé qu'un état complémentaire précise l'équilibre du Spanc.

Par ailleurs, l'autorisation de programme-crédit de paiement existante est revue ainsi, étant précisé que les travaux de réhabilitation des canalisations d'assainissement du centre ne seront réalisés qu'à partir de 2018.

N°	Objet	Pg	Art.	PROG.	CP 2014	CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020
2016-1	Assainissement 2017	17	2315	795 729.11	0.00	0.00	16 829.11	238 900.00	180 000.00	180 000	180 000

Annexe : Budget annexe 2017 – Etat complémentaire relatif au SPANC – Programme d'acquisition de matériel

**Après en avoir délibéré, sur proposition de la commission "Finances" du 16 mars 2017, le conseil municipal est invité à :**

- approuver l'autorisation de programme et les crédits de paiements précités ;
- voter par chapitre et par nature et arrêter le budget primitif annexe "assainissement" 2017 ;
- approuver en conséquence le programme d'acquisition de matériel ;
- donner pouvoir au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.

Pour : 19

Contre : 1

Abstention : 5

## Délibération du 23 mars 2017

### 17-19. Finances – Budget primitif 2017 Economique

Raymonde BUTTERWORTH lit et développe le rapport suivant :

Le budget primitif, acte de prévision et d'autorisation voté par chapitre, s'équilibre ainsi qu'il suit en 2017 :

Globalement, ce budget constitue un budget de transition dans l'attente du transfert à Golfe du Morbihan Vannes Agglomération dans le courant de l'année 2017. Cependant toutes les ventes qui seront négociées par la commune avant le transfert de compétence, comporteront une clause de substitution au profit de l'agglomération de Vannes.

En revanche une vente significative de terrain est prévue dans la zone de Tréhuinec 2 (hors ZAE), pour un montant de 360 KE. Le report de 312 KE équilibrera en partie les prévisions de travaux d'aménagement de VRD et de réseaux divers de parcelles hors ZAE pour 330 KE.

#### I. DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

	BP 2017
011 Achats et variations de stocks	350 600.00
60 Achats et variations de stocks	350 600.00
66 Charges financières	8 490.00
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 575 556.00
023 Virement à la section d'investissement	611 751.83
Total dépenses	4 546 397.83

#### II. RECETTES DE FONCTIONNEMENT

	BP 2017
70 Produits des services	306 000.00
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 927 791.00
002 Excédent de fonctionnement reporté	312 606.83
Total recettes	4 546 397.83

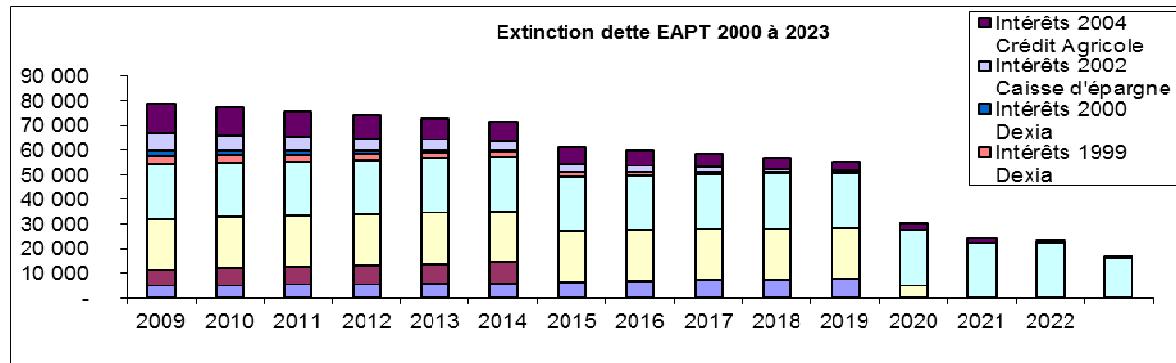
#### III. DEPENSES D'INVESTISSEMENT

	BP 2017
16 Remboursement d'emprunts	51 000.00
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 927 791.00
001 Déficit reporté	73 398.63
Total dépenses	4 052 189.63

#### IV. RECETTES D'INVESTISSEMENT

	BP 2017
10 Dotation et réserve	73 398.63
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 575 556.00
021 Virement de la section de fonctionnement	611 751.83
Total recettes	4 260 706.46

A titre indicatif, il convient de préciser que le stock de la dette, qui ne devrait pas bouger, se présente ainsi :



Annexe : Budget annexe 2017

#### Principales remarques

Raymonde BUTTERWORTH rappelle qu'il s'agit d'un budget de transition car le transfert de la compétence à l'agglomération est officiel depuis le début de l'année. Elle indique que les ventes sont toutefois encore négociées par les communes tant que la commission d'évaluation des charges de transfert ne s'est pas prononcée sur la valorisation de ce transfert ; elle ajoute toutefois que la commune conserve ses pouvoirs de gestion sur les terrains non compris dans les zones d'activités économiques. C'est ainsi que la commission aura à connaître de la vente du terrain de Tréhuinec 2.

**Après en avoir délibéré, sur proposition de la commission "Finances et travaux" du 16 mars 2017, le conseil municipal est invité à :**

- voter par chapitre et par nature le budget primitif annexe économique ;
- donner pouvoir au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.

Pour : 19

Contre : 1

Abstention : 5

## Délibération du 23 mars 2017

### 17-20. Finances – Allocations scolaires et diverses subventions 2017

**Les élus membres de l'exécutif d'associations ne participent ni aux débats ni au vote : Serge LE NEILLON, Sandrine CAINJO, Jean Claude GUILLEMOT (qui possède par ailleurs un pouvoir de Fabien LEVEAU)**

Franck DAGORNE lit et développe le rapport suivant :

Malgré la chute des dotations de l'Etat que la commune subit doublement, et consciente que les associations participent à l'attractivité socio-économique et culturelle du territoire et qu'elles rendent par ailleurs des services de qualité à ses habitants, la municipalité a souhaité maintenir à un niveau significatif son soutien au monde associatif, ainsi qu'aux structures de solidarité sociale de la commune. Outre la subvention sociale de 102 000 € (+20%) accordée au centre communal d'action sociale, les enveloppes suivantes sont prévues :

65736	Participation aux budgets annexes	102 000.00
657362	CCAS	102 000.00
<b>6574</b>	<b>Allocations et participations</b>	<b>277 528.96</b>
<b>SCOLARITE</b>		
<i>Conventions liées aux affaires scolaires</i>		
Convention OGEC		
<i>Convention de partenariat entre les associations participant aux temps d'accueil périscolaires et la commune</i>		
Entente sportive Tennis		2 600.00
Entente sportive Basket Ball		2 200.00
Savate boxe		180.00
<i>Allocations fr scolaires</i>		
<i>Ecoles de PLESOP</i>		
Ste Anne (enfants : 246*45 €)		11 340.00
<b>ENVELOPPE NORMALE SANS INTEGRATION DE LA CHARGE</b>		
<i>Dotation par élève</i>		
Ecole Cadou (20.20 € *175)		3 535.00
Ecole Dolto (20.20€* 136)		2 747.00
Ecole Sainte Anne maternelle (20.20€ * 84)		1 680.00
Ecole Ste Anne primaire (20.20 € * 168)		3 394.00
<i>Dotation par équivalent classe</i>		
Ecole Cadou (838 € * 175/25)		5 866.00
Ecole Dolto (838 € *136/25)		4 559.00
Ecole Sainte Anne maternelle (838 € *84/25)		2 816.00
Ecole Sainte Anne primaire (838 € *168/25)		5 631.00
<i>Ecoles extérieures (45 €)</i>		
<i>Ecole de Vannes</i>		
Ecole Saint Guen (1)		45.00
Ecole Saint Patern (3)		135.00
Ecole du Sacré Coeur (6)		270.00
Ecole Nicolazic (4)		180.00
Ecole Sainte Marie (4)		180.00
Ecole Rohan (2)		90.00
Ecole Calmette (3)		135.00
Ecole Kerniol (2)		90.00
Ecole Saint Jéhanne d'Arc (2)		90.00
Ecole Sainte Bernadette (1)		45.00
Ecole Cliscouet (3)		135.00
Ecole Diwan (1)		45.00
Ecole Saint Joseph Saint Vincent Ferrier (1)		45.00
<b>TOTAL SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS</b>		
<i>Associations du domaine de l'enfance, jeunesse, écoles</i>		
<i>Associations de Pescop</i>		
Amicale laïque		415.42
APEL école Sainte Anne		340.34
Foyer Socio-Educatif du Collège de Plescop		200.20
Participation action Prévention routière		95.00
<i>Associations extérieures</i>		
Partenariat jeune		200.00

<b><i>Associations culturelles et actions de communication</i></b>	
<b><i>Associations de Plescop</i></b>	
Amis de la Chapelle Saint Hamon	270.00
Amis de Notre Dame de Lézurgan	270.00
Amzer'zo	200.00
Art des Mains, Dérente et Relaxation	270.00
Art Floral	270.00
Association Boullig Ruz	100.00
Au bonheur des mains (P)	200.00
Chorale Harmonie	330.00
Créatech	150.00
Danse et Culture bretonne	270.00
Dihun Santez Anna Pleskob	200.00
Douarmor	200.00
Eveil pour deux mains	270.00
Familles rurales	4 600.00
Jazz O'Camélias	200.00
Partenariat Jazz O'Camélias (Jazz in Plescop)	5 100.00
Partenariat Théâtre (400 € par accueil et 3 accueils maximum par an)	1 200.00
Pétra Neue ( Roué Waroch )	3 780.00
Pétra Neue (Fête musique)	3 850.00
Pétra Neue (Partenariat)	6 800.00
Plescophonie (fête de la musique)	1 200.00
Plescophonie (total)	15 857.00
Plescop-Nisipar	270.00
Pompiers feux de la saint jean	150.00
Potart	300.00
Potart (Création des photophores pour la fête des lanternes)	150.00
Scrabble and co	270.00
Théâtre à Plescop	460.00
Walk the line	150.00
<b><i>Associations extérieures</i></b>	
Danse et Country (antenne Plescop)	270.00
Divskouarn	150.00
Oñis de la langue bretonne (charte ya d'ar brezhoneg)	600.00
Radio Bro Gwened	100.00
ASPIC 56 (Club de Passionnés d'automobiles anciennes ou d'exception)	150.00
Lutig (organisation des camps ubapar) P	150.00
<b><i>Associations dans le domaine économique et agricole</i></b>	
<b><i>Associations de Plescop</i></b>	
Agriculture et vie rurale (P)	112.00
Association de Kerfontaine	94.00
<b><i>Associations extérieures</i></b>	
AGIR de Rhys à Lanvaux (fusion de 4 GVA )	112.00
<b><i>Associations sociales</i></b>	
<b><i>Associations de Plescop</i></b>	
Club du Bon temps	355.00
Courir, marcher pour donner (Aide à la manifestation)	1 000.00
Le don du sang bénévole du canton de grandchamp	255.00
Le don du sang bénévole du canton de grandchamp exceptionnelle	50.00
Nouvel Horizon	180.00
Amicale du personnel	260.00
Amicale du personnel (subvention exceptionnelle)	620.00
Pompiers 2 mains	205.00
Unacita : subvention exceptionnelle réfection plaque stèle	165.00
Unacita-ancien combattant	380.00
<b><i>Associations extérieures</i></b>	
AFAH Bretagne	200.00
Les Restaurants du Cœur Les relais du Cœur	70.00
Solidarité meubles	70.00
Secours Catholique délégation du morbihan	70.00
Banque alimentaire	70.00
<b><i>Autres</i></b>	
Action de solidarité	500.00
<b><i>Associations sportives</i></b>	
<b><i>Associations de Plescop</i></b>	
Aïkido	500.00
Amicale Cyclo Plescopaise	540.00
Amicale Cyclo Plescopaise (Organisation randonnée Cyclos+marathon)	400.00
Basket ball	3 386.00
Basket ball (exceptionnelle accueil CDBB 56)	165.00
Boules Bretonnes	408.00
Comité des Fêtes (organisation course cycliste)	150.00
Coureurs à pieds	1 344.00
CUEC (P)	150.00
ESP Omnisports	150.00
ESP Omnisports (Actions de formation)	400.00
<b><i>Football</i></b>	
Football (Déplacement Région)	3 993.00
Form et Fitness	749.00
Fudo Shin (karaté)	306.00
	592.00

Fudo Shin (karaté)(sortie enfant)	150.00
Gymnastique-randonnée (ESP Section Gymnastique)	1 422.00
Handball (National 3)	6 000.00
Handball (Déplacement Région)	6 741.00
Handball (forfait)	5 033.00
Handball (projet année 2017)	2 500.00
Judo Club Plescop ESP	757.00
Pétanque loisirs	515.00
Plescop Meucon Tennis	1 421.00
Plescop Meucon Tennis (projet jeunes sur Paris)	500.00
Alter Ego 56-Qi Gong (P)	366.00
Savate Boxe Française	871.00
Savate Boxe Française (Déplacement Hors Région)	749.00
Tennis de Table	1 371.00
Tennis de Table (Déplacement hors Région)	1 500.00
Tennis de Table (Tournoi national)	500.00
<b><i>Associations extérieures</i></b>	
Association sportive du Collège (Frais de fonctionnement)	400.00
Entente morbihannaise	850.00
<b><i>Associations de protection de l'environnement</i></b>	
Amicale de chasse Saint Hubert	100.00
Eaux et rivieres	188.00
La Gaulle Vannetaise	164.00

#### Principales remarques

Franck DAGORNE précise que certaines subventions sont notées en provision dans l'attente de la confirmation de renseignements, notamment s'agissant du Qi Gong. Puis Bernard DANET indique à Nathalie GIRARD la participation au centre communal d'action sociale constitue une subvention qui doit être inscrite au compte 65. Enfin, au sujet de la subvention versée à Douar Mor dans le cadre des Transats, Vincent BECU l'estime inéquitable au regard des autres associations qui y participent et qui n'en bénéficient pas. Nathalie GIRARD et Jérôme COMMUN tentent alors de lui expliquer que des musiciens de cette association se sont déplacés depuis les Côtes d'Armor, ce qui n'est pas le cas des autres associations, et qu'il est dès lors normal de participer à ces frais sachant que les repas sont restés à la charge de l'association.

**Après en avoir délibéré, sur proposition de la commission « Finances et travaux» du 16 mars 2017, le conseil municipal est invité à :**

- accorder les subventions et allocations dans les conditions définies ci-dessus ;
- donner pouvoir au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature, en tant que de besoin, des conventions relatives aux modalités de versement de ces participations.

**Pour : 19**

**Contre : 0**

**Abstention : 2**

## **Délibération du 23 mars 2017**

### **17-21. Finances – Enfance – Contrat d'association avec l'école privée Ste Anne**

Anne PERES lit et développe le rapport suivant :

Par délibération du 29 mars 2016, les conseillers avaient fixé le montant de la subvention 2015/2016 versée à l'école privée Ste ANNE à 134 898,42 €, pour les enfants domiciliés sur la commune de PLESCOP, soit :

- 945.38 € par élève pour l'école maternelle (105) ;
- 252.72 € par élève pour l'école primaire (141).

Compte tenu des résultats de l'exercice précédent, et de la réglementation applicable au calcul du coût d'un élève du public, après avoir rencontré les membres du bureau de l'O.G.E.C., il est proposé de fixer la participation communale à hauteur de 129 388,56 €, pour la période 2015/2016, cette participation étant répartie ainsi :

- 1045.00 € par élève pour l'école maternelle (84) ;
- 247.67 € par élève pour l'école primaire (168).

Afin d'expliquer cette inflexion de la participation, il convient de rappeler qu'il s'agit d'une enveloppe calculée selon une procédure invariante et très formelle :

- l'ensemble des dépenses de fonctionnement des écoles publiques supportées par la commune sont d'abord répertoriées (206 035.45 € en 2016 contre 187 998,79 € en 2015) puis ventilées à hauteur de :
  - 156 749.68 pour les écoles maternelles (la dépense est plus élevée en raison des frais de personnel plus importants liés à la présence des Atsem) ;
  - 49 285.77 € pour les écoles primaires.

- chaque enveloppe est divisée par le nombre total d'élèves du public (soit 150 pour l'école Dolto contre 147 l'an passé et 199 pour l'école Cadou contre 194 l'an passé) pour déterminer le coût annuel d'un élève par école (soit 1045.00 € pour la maternelle publique et 247.67 € pour la primaire publique) ;
- le montant unitaire obtenu est par la suite multiplié par le nombre d'élèves plescopais de chaque école.

Dès lors, cette année encore, on constate que l'infexion est en l'occurrence surtout liée à la forte baisse des effectifs de l'école maternelle privée (-21 enfants) qui aurait pu aboutir à une chute de -20 000 € environ si elle n'avait été en partie compensée par la hausse du coût unitaire d'un élève maternelle du public (+100 € \* 84 = +8 400€) et la hausse du nombre d'élèves de l'école primaire (+27 élèves \* 247.67 = 6 687.09€).

Bien entendu, le raisonnement inverse a profité durant plusieurs années à l'OGEC de l'école Ste Anne.

*Annexe : Tableau d'évaluation du coût d'un élève du public*

#### Principales remarques

*Jean Louis LURON indique à Jean Claude GUILLEMOT qu'il y a certes presqu'autant d'enfants en maternelle dans les deux écoles mais que le nombre d'élèves Plescopais est très inférieur à l'école privée, ce qui fait mathématiquement toute la différence, ce qui est bien compris des dirigeants de l'OGEC.*

**Après en avoir délibéré, sur proposition de la commission "Finances et travaux" du 16 mars 2017, le conseil municipal est invité à :**

- fixer la participation communale à l'école Ste ANNE dans les conditions précitées, en précisant que l'enveloppe est versée mensuellement sur l'année civile "n" (les échéances précédant la fixation de l'enveloppe "n" sont réglées sur la base de l'enveloppe "n-1" jusqu'à fixation de la nouvelle enveloppe ; les échéances suivantes le sont sur la base de l'enveloppe "n", en intégrant, dès le premier versement, la régularisation des échéances précédant la fixation de la nouvelle enveloppe) ;
- donner pouvoir au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.

**Pour : 25**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

---

## Délibération du 23 mars 2017

### **17-22. Finances – Jeunesse – Installation d'un interphone vidéo de protection de l'école RG Cadou – Demande de subvention au titre de la DETR 2017**

---

Jean-Louis LURON lit et développe le rapport suivant :

#### **CONTEXTE**

A l'instar de ce qui a été mis en place à l'école maternelle Dolto, la commune de Plescop souhaite renforcer les mesures de sécurité aux abords de l'école élémentaire R.G. Cadou, et développer la vigilance concernant l'accès à l'école. Cela fait le lien avec le Plan Particulier de Mise en Sécurité face aux risques majeurs (PPMS) élaboré au sein des écoles, dans le but de protéger les élèves et le personnel. A ce titre, l'Etat a reconduit un fonds de soutien destiné aux collectivités territoriales qui gèrent notamment des établissements d'enseignement et qui souhaitent les sécuriser.

#### **PROJET**

Par conséquent, il est envisagé d'effectuer des travaux afin de développer les mesures de sécurité aux abords de l'école élémentaire René Guy Cadou : l'installation d'un système de surveillance devrait permettre de sécuriser l'accès à la porte principale de l'établissement. Il s'agit comme pour l'école maternelle de prévoir un interphone vidéo de protection qui permettra d'ouvrir en toute sécurité aux parents se présentant, en dehors de la période de dépôts et d'accueil des élèves. En complément, il est également prévu d'installer des modules de transmission d'alerte destinés aux personnels confrontés à des risques d'agression : ces modules s'avèreront utiles pour les écoles de manière générale.

#### **COUT DE L'OPERATION**

Le montant prévisionnel de cette réalisation s'élève à 15 143,38 euros HT et se décompose de la manière suivante :

DESIGNATION	Prix HT	montant TTC
<b>Visiophone Ecole Cadou</b>		
fourniture, installation visiophone Ecole Cadou	4 993,38	5 992,06
<b>Modules d'alertes radios (maternelle/élémentaire )</b>		
Fourniture, paramétrage et installation de modules d'alertes radios	10 150,00	12 180,00
<b>TOTAL</b>	<b>15 143,38</b>	<b>18 172,06</b>

## PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Dépenses	montant HT	Recettes	montant HT
Total équipements	15 143,38	DETR	7 571,69
		Autofinancement	7 571,69
<b>TOTAL</b>	<b>15 143,38</b>		<b>15 143,38</b>

## ECHEANCIER

Vacances d'été au plus tard

*Après en avoir délibéré, sur proposition de la commission « Finances et travaux » du 16 mars 2017, le conseil municipal est invité à :*

- approuver le projet et le plan de financement dans les conditions précitées;
- à autoriser le maire à solliciter toutes les subventions possibles se rapportant à ce programme auprès des organismes publics ou privés compétents, notamment au titre de la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux (DETR) ;
- donner pouvoir au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.

*Pour : 25*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

---

## Délibération du 23 mars 2017

### 17-23. Finances - Sport - Demande de subvention - Terrain de football et vestiaires – Fonds de soutien à l'investissement public local (FSIPL)

---

Sandrine CAINJO lit et développe le rapport suivant :

#### I. HISTORIQUE

Suite à l'achèvement du programme pluriannuel d'équipements publics en 2014, la nouvelle municipalité a engagé des études nécessaires à l'élaboration d'une nouvelle programmation, en concertation avec les associations sportives et en cohérence avec :

- les importantes évolutions institutionnelles et financières induites,
- le programme politique du mandat,
- le plan local d'urbanisme entré en vigueur au début de l'année 2014.

La réflexion a dans un premier temps porté sur les potentialités recélées par le PLU, afin d'optimiser les secteurs de développement de l'habitat et des équipements publics et commerciaux. Cette étude, menée par le cabinet TEM de Vannes, a mis en relief l'opportunité d'optimiser le secteur du complexe sportif de Flumir, d'une part en y déployant du logement en cohérence avec la loi Alur, et d'autre part, en définissant une programmation des équipements sportifs étalée dans le temps et dans l'espace.

Dans le prolongement de ces conclusions, l'élaboration d'un schéma directeur des équipements sportifs a été confiée au cabinet CERUR de Rennes. Ce schéma directeur, qui a été réalisé en concertation avec les représentants des associations sportives, a permis de définir un phasage concernant la réalisation de ces équipements dans le temps et dans l'espace. Il est notamment ressorti de ce schéma de développement la nécessité de répondre prioritairement aux besoins de l'association ESP Football dont les équipements avaient été assez peu renouvelés jusqu'ici. En outre, le terrain actuel présente une déclivité importante, qui n'est pas satisfaisante pour l'organisation de match et qui est pénalisante.

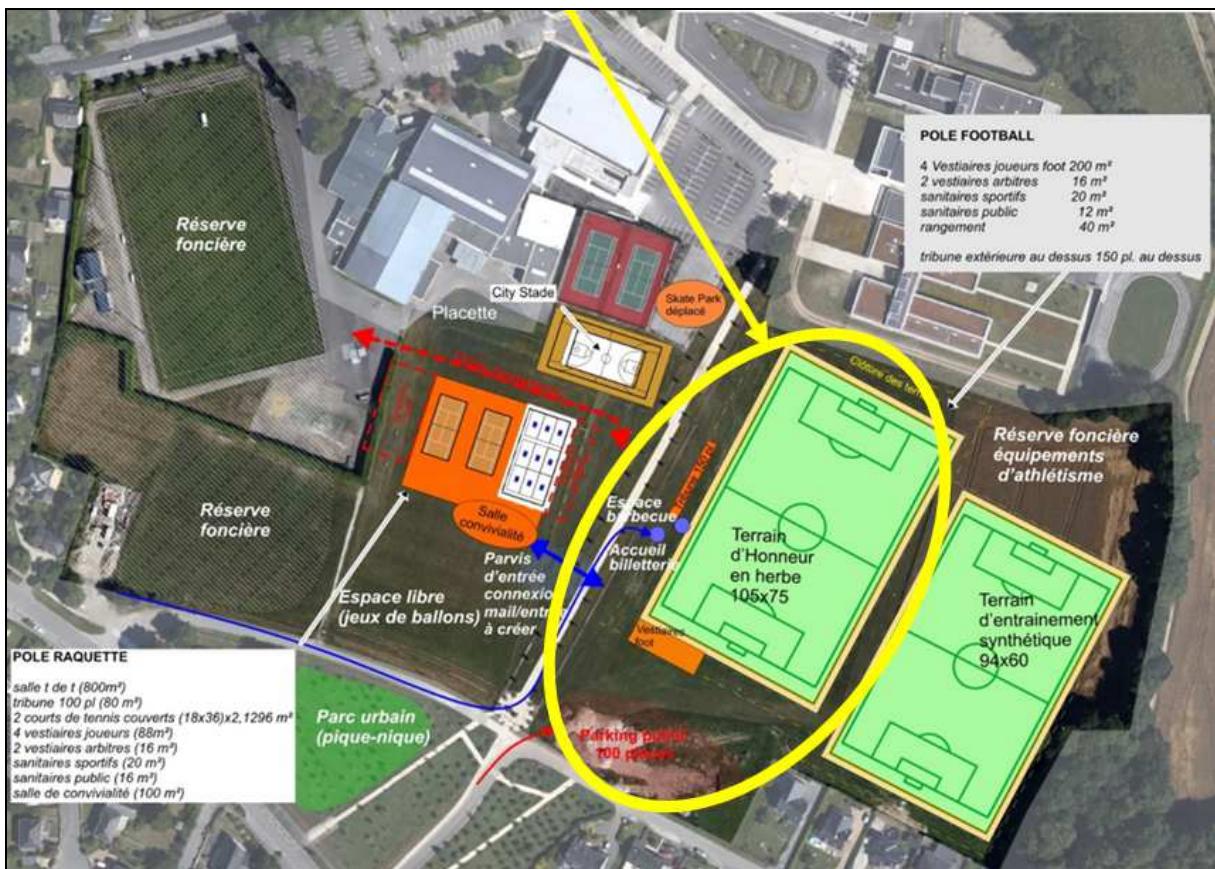
Par délibération du 7 février 2017, à l'occasion du débat d'orientations budgétaires, le conseil municipal a approuvé les grandes orientations du programme pluriannuel d'investissement comprenant ce projet d'aménagement d'un pôle football au complexe sportif.

## II. LE PROJET

Il est ainsi prévu dans un premier temps de créer un pôle Football, comprenant :

- un terrain d'honneur enherbé,
- un accueil billetterie-bar et espace convivial (barbecue...),
- des vestiaires au Sud du terrain et une tribune de 150 places.

Un parking public sera créé au Sud de ce pôle (100 places) avec un revêtement perméable dans une logique de développement durable (éviter le développement de surface imperméabilisée et permettre une meilleure gestion des eaux pluviales) et pour offrir une intégration paysagère qualitative.



Le schéma directeur prévoit de compléter ultérieurement cet équipement par un pôle «raquettes» et des aménagements de santé et de loisirs (City stade, parcours santé) selon les marges financières de la commune. L'objectif est de promouvoir à Plescop un pôle sportif majeur pour le Pays de Vannes. Le développement du complexe s'étalera sur plusieurs années et comportera différents pôles sportifs. L'espace dédié au foot nécessite une revalorisation importante au regard du terrain actuellement disponible, afin de pouvoir proposer la mise en œuvre de compétitions. Ce pôle doit ainsi bénéficier aux équipes locales dont près de 30% des adhérents ne résident pas sur la commune de Plescop, ainsi qu'aux équipes extérieures lors des compétitions. Le terrain servira en outre aux effectifs du collège situé à proximité, ainsi qu'aux enfants de la commune dans le cadre des activités organisées par les services enfances-jeunesse de la commune.

## IV PLAN DE FINANCEMENT

TRAVAUX 2017-2018 : 893 500 € HT

- Terrain d'honneur : d'une surface de 105*75, comprenant l'aire de jeu et une marge de recul de 2,5 m, il se substitue à l'actuel terrain	420 000 € HT
- Tribune de 150 places (110 m <sup>2</sup> ) + Vestiaires joueurs (100 m <sup>2</sup> ) et arbitres (16 m <sup>2</sup> )	343 500 € HT
- VRD et abords	130 000 € HT

DEPENSES	Montant	RECETTES	Montant
Maitrise d'œuvre bâtiment	24 045,00	FSIPL	428 000,00
Maitrise d'œuvre VRD	27 500,00		
BET	3 500,00		
Coordo SPS	2 000,00		
Etude de sol	1 500,00		
		DETR (47% des dépenses plafonnées à 450 000€ HT)	
		Vannes agglo (10% si intérêt communautaire)	211 500,00
Travaux terrain d'honneur	420 000,00		89 350,00
Travaux tribune/vestiaires	343 500,00		
Travaux VRD et aménagement des abords	130 000,00	Autofinancement	100 000,00
marges pour imprévu (3% des travaux)	26 805,00	Emprunt	150 000,00
<b>TOTAL HT</b>	<b>978 850,00</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>978 850,00</b>

#### IV. ECHEANCIER PREVISIONNEL

L'échéancier prévisionnel est le suivant :

Date de commencement d'exécution : septembre 2017 (consultation pour les marchés de travaux)

Durée estimée de l'opération : 9 mois (travaux pour le terrain, les bâtiments et la vrд)

Fin prévue de l'opération : septembre 2018

Annexe : plan de situation

#### Principales remarques

Vincent BECU se déclare perplexe par rapport à ce projet qui réduit l'espace de loisir. Il aurait par ailleurs souhaité une réflexion plus globale par rapport au territoire et notamment par rapport à l'équipement des secteurs futurs d'habitat qui pourraient être dépourvus d'équipements de loisir. Il pointe le budget élevé de l'opération et constate par ailleurs que la salle « Raquettes » a disparu de la programmation. Il voit dans ce projet un choix personnel de l'adjoint aux travaux sans consultation.

Le maire lui demande alors de quel chiffrage il dispose pour qualifier les coûts d'élévés. Quelles sont ses sources ?

Vincent BECU ne répond pas mais indique que la solution du terrain synthétique aurait pu être abordée. Jean Claude GUILLEMOT lui répond que les associations n'en veulent pas nécessairement.

Franck DAGORNE estime que Vincent BECU se positionne exclusivement en fonction de Bernard DANET et insulte ainsi de fait les associations qui ont travaillé avec rigueur sur le sujet lors de réunions participatives. Il rappelle qu'elles ont bien compris les choix qui sont faits en fonction des contraintes qui sont celles de la commune. Il précise que le report de la réalisation du terrain synthétique est lié au refus du Département de mutualiser des équipements du collège.

Bernard DANET intervient alors en précisant de manière humoristique qu'il ne pratique plus le football depuis 16 ans. Il relève par ailleurs que le coût d'un terrain synthétique est 30 à 40 % plus élevé et qu'un terrain mixte proposé par Vincent BECU s'avère encore plus onéreux.

Jean Claude GUILLEMOT revient pour sa part sur le besoin pour les habitants de disposer de plus d'équipements de rencontre qui fédèrent. Franck DAGORNE prend l'exemple des Jardins du Moustoir et rappelle que cela était envisagé mais que les secteurs appropriés sont situés en zone humide (ou dans des zones de filtration). Jean Louis LURON lui indique toutefois que cela sera pris en compte dans Park Nevez et qu'il existe quand même des zones de rencontres dans les Jardins du Moustoir. Raymonde BUTTERWORTH relève en outre qu'il existe de nombreux espaces naturels où la population se retrouve déjà et où les enfants comme les adolescents s'amusent ; ces lieux ne sont pas structurés mais ils sont néanmoins très fréquentés.

Le maire revient par la suite au sujet précis du bordereau et note qu'il y a urgence à doter les joueurs d'un équipement sportif adapté car celui-ci a plus de quarante ans d'existence.

Franck DAGORNE, plusieurs fois interrompu par Vincent BECU que le maire rappelle à l'ordre, indique que les associations ont travaillé sérieusement le sujet et qu'il y avait un autre temps pour débattre de ce sujet important : c'était le débat d'orientation budgétaire.

**Après en avoir délibéré, sur proposition de la "Finances, Travaux" du 16 mars 2017, le conseil municipal est invité à :**

- approuver le projet et le plan de financement dans les conditions précitées ;
- solliciter l'ensemble des participations et subventions afférentes à l'aménagement d'un pôle football dans les conditions précitées qu'il s'agisse de Vannes agglo, de l'Etat, ou de toute autre entité juridique publique ou privée concernée par ce projet ;

- donner pouvoir au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels (marchés, etc.) y afférents.

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 2

## Délibération du 23 mars 2017

### **17-24. Institutions - Urbanisme - Golfe du Morbihan-Vannes agglomération - Avis sur la mise en place d'un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi)**

Le maire lit et développe le rapport suivant :

La loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové n°2014-366 du 24 mars 2014, dite Loi ALUR, confie désormais aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) la compétence en matière de plan local d'urbanisme (PLU). Cette compétence devient intercommunale et effective de droit à l'expiration d'un délai de trois ans après la publication de la loi, tout en apportant une exception dans le cas où au moins 25 % des communes représentant au moins 20% de la population s'y opposent, et cela dans les trois mois précédant le terme du délai d'applicabilité.

Il en résulte que le transfert de la compétence en matière de PLU interviendra de droit le 27 mars 2017, sauf en cas d'opposition des communes dans les conditions exposées ci-dessus.

Or, le territoire de la nouvelle agglomération n'est couvert que par les seuls schémas de cohérence territoriale (Scot) du Pays de Rhuys et de Vannes agglomération, Loc'h Communauté n'ayant pas mené à son terme sa mise en place. Et ces Scot ne sont pas nécessairement compatibles dans leurs orientations. De ce point de vue, il paraîtrait donc incohérent de mettre en place un PLUi (plan local d'urbanisme intercommunal) dont l'étendue serait supérieure à celle couverte par les Scots existants.

En outre, d'un point de vue pratique, la nouvelle intercommunalité sort d'une fusion difficile et toute récente qui nécessite de se poser pour s'extraire d'un climat tendu et surtout revoir, ensemble, notre projet de territoire.

Pour toutes ces raisons, que l'on souhaite ou que l'on refuse une telle mise en place, l'instauration d'un PLUi paraît largement prématurée en 2017.

#### Principales remarques

*Le maire considère qu'il s'agit là d'une proposition de sagesse dans la mesure où l'intercommunalité ne dispose pas d'un instrument de cohérence, le schéma de cohérence territoriale (Scot), recouvrant l'ensemble du nouveau territoire.*

*Dominique ROGALA rappelle que la loi a prévu un mécanisme d'automaticité de la mise en place d'un PLUi, sauf si la collectivité le refuse, et que ce dispositif intervient en pleine recomposition territoriale et politique de l'agglomération. Il note par ailleurs un besoin préalable d'harmonisation des PLU afin de ne pas aboutir à un PLUi qui ne serait que la juxtaposition des différents PLU des communes. Il indique que, à titre personnel, il est favorable à l'instauration d'un PLUi mais que, en l'état, les conditions ne sont pas encore réunies pour que celui-ci soit mis en place avec succès. Il estime nécessaire d'avancer progressivement pour éviter des blocages et assurer la prise en compte des spécificités territoriales par secteur. Vincent BECU considère que cela aurait déjà pu être fait comme dans certaines grandes agglomérations qui ont avancé sur le sujet mais que des problèmes de politique interne, qu'il regrette, empêchent cette progression.*

*Bernard DANET estime que la vision de ce dossier oscille entre idéalisme et pragmatisme. En l'occurrence, le bon sens consiste d'abord à se doter d'un Scot global puis d'un PLUi ; il indique que les communes seront figées durant 6 années si l'on procède en sens inverse.*

*Raymonde BUTTERWORTH considère par ailleurs qu'il existe déjà des instruments d'harmonisation avec une planification de plus en plus centrale (Logements, déplacements, etc.) et que cela fait longtemps que les communes n'agissent plus aussi librement qu'elles le souhaiteraient.*

*Le maire rappelle en conclusion tout l'intérêt d'un PLUi mais que celui-ci est prématuré dans les circonstances.*

**Après en avoir délibéré, sur proposition de la commission "Urbanisme, cadre de vie et développement durable" du 15 mars 2017, le conseil municipal est invité à :**

- s'opposer dans l'immédiat au transfert de la compétence PLU à « Golfe du Morbihan Vannes agglomération » et de demander au Préfet de prendre acte de cette décision ;
- donner pouvoir au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.

Pour : 19

Contre : 2

Abstention : 4

## Délibération du 23 mars 2017

## **17-25. Institutions – Finances – Golfe du Morbihan-Vannes agglomération – Proposition de membres pour la commission intercommunale des impôts indirects**

Le maire lit et développe le rapport suivant :

Par lettre du 6 mars dernier, le président de Golfe du Morbihan-Vannes agglomération nous demande de proposer la désignation de deux membres pour la commission intercommunale des impôts indirects.

*Après en avoir délibéré, sur proposition de la commission "Finances, Travaux" du 16 mars 2017, le conseil municipal est invité à proposer la liste suivante des membres qui siégeront à la commission intercommunale des impôts indirects et donner pouvoir au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier :*

PRENOM / NOM	PROFESSION	ADRESSE
Yannick DUVAL	Gérant de société de maçonnerie	13, rue des Bruyères - 56890 PLESCOP
Marie ROBIN	Imprimeur	7, résidence du Golfe – 56000 VANNES

**Pour : 25      Contre : 0      Abstention : 0**

## Délibération du 23 mars 2017

## **17-26. Urbanisme – Finances – Effort pour le logement - Vente du terrain du presbytère**

Dominique ROGALA lit et développe le rapport suivant :

La commune a sollicité différents promoteurs immobiliers pour la réalisation d'un programme de logements sur les parcelles cadastrées AH 109 et AH 110 situées rue du Presbytère, en exigeant un projet architectural qualitatif s'intégrant dans le site et au-delà dans l'environnement général du cœur de bourg auquel il se rattache. Il était notamment attendu des stationnements suffisants sur la parcelle, ainsi qu'une sortie unique des véhicules sur la rue du Presbytère.

**1) Le projet :** Le groupe Lamotte a proposé un projet répondant à la demande de la commune et consistant en la réalisation de 20 logements dont 5 logements sociaux soit un programme en R+ 2 et R+2+Attique. 40 places de stationnements (sous-sol et aérien) sont prévues. Le projet prévoit un accès unique sur la rue du Presbytère. Quant à l'aspect architectural, le mur en pierre existant en front de rue est reconstitué pour maintenir la continuité avec les murs en pierre existants de part et d'autre du projet.

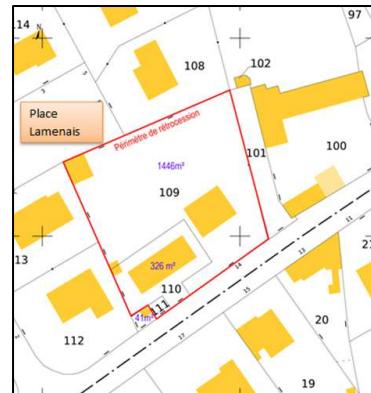
**2) Emprise concernée :** Le terrain du projet est constitué des parcelles suivantes :

- AH 109 pour une surface 1446 m<sup>2</sup>
  - AH 110 pour une surface de 326 m<sup>2</sup>

### **3) Condition de la cession**

Le Groupe Lamotte a confirmé son intention d'acquérir les terrains. L'offre proposée n'est pas conditionnée à la commercialisation de l'opération ni à l'obtention de financement par le Groupe Lamotte Constructeur. L'achat du terrain s'effectuera une fois le permis de construire accordé et purgé de tous recours. Il est donc proposé d'approuver cette cession dans les conditions suivantes :

- **Propriétaire actuel** : Commune de Plescop
  - **Acquéreur** : Groupe Lamotte, promoteur immobilier, ou toute structure juridique pouvant se substituer à lui
  - **Situation du bien** : Rue du Presbytère, 56890 PLESCOP
  - **Référence cadastrale** : immeuble bâti sur terrain propre, Section AH n°109 et 110
  - **Contenance** : 1772 m<sup>2</sup>
  - **Prix de vente** : 180 000 € selon l'avis compatible de France Domaines – Une participation de 20 000 € sera versée en contrepartie au titre de l'effort à la production de logements sociaux



### Principales remarques

Dominique ROGALA relève que l'opération intervient dans un secteur appelé à être densifié et astreint à une obligation de recevoir au moins 20% de logements sociaux, d'autant que le bilan triennal effectué par le préfet fait ressortir un besoin d'intensifier la production de ces logements. La collectivité sera d'ailleurs assujettie à une pénalité de 33 KE en raison de l'insuffisante production de logements sociaux et elle doit en outre expliquer précisément les motifs de son retard pour ne pas voir cette pénalité s'aggraver. En conséquence, la commune ne pouvait que réaliser un immeuble collectif sur ce secteur. Pour autant, elle devait aussi tenir compte de la question du stationnement pour que l'ensemble soit vivable pour tous. Il note que la municipalité a réussi à obtenir la production d'emplacements supplémentaires, en préservant l'esthétisme et l'équilibre financier de l'opération, ce qui n'est pas neutre. La commune a donc trouvé un compromis entre ses obligations de densification, résultant notamment de la loi ALUR (même si son PLU n'est pas « allurisé »), et la nécessité de bien vivre dans ce quartier.

Il précise par la suite à Jean Claude GUILLEMOT que la précarité de l'occupation des locaux avait été d'emblée annoncée à chaque association occupante et que les délais prévisibles de réalisation de cette opération permettent de rechercher de nouvelles solutions pour les héberger ailleurs, si cela est possible.

Bernard DANET précise à son tour à Jean Claude GUILLEMOT que son inquiétude pour la compatibilité de l'opération avec la proximité de l'ancien presbytère du 17<sup>ème</sup> siècle s'est déjà posé pour la médiathèque avec la belle longère existante et que cela a été bien traité ; les villes doivent évoluer mais l'insertion sera respectée, ce qu'approuve le maire. Anne PERES note que le bâtiment est d'ailleurs moins haut que ce qui était prévu initialement. Christel MENARD note toutefois que la présence de la pierre était plus importante sur la médiathèque. Dominique ROGALA lui répond que la municipalité a attiré l'attention du promoteur sur ce point et Bernard DANET ajoute qu'un permis de construire sera déposé avant que le terrain ne soit cédé. Dominique ROGALA conclu cet aspect en rappelant que la loi ne permettait de toute façon plus d'y réaliser un lotissement qui n'aurait pas été suffisamment dense avant de précisé à Jean Claude GUILLEMOT que l'idée du logement partagé n'a pu aboutir pour cette opération mais qu'il l'envisage toujours sur d'autres, notamment à Park Nevez.

Vincent BECU estime que ce projet ne doit pas être perçu à l'échelle d'un quartier mais à l'échelle du centre-bourg, et qu'il ne doit pas être réduit à un problème de stationnement. Il y pointe un manque de vision. Il considère que la municipalité aurait dû densifier plus fortement le secteur et ne pas se livrer à une reculade face au mécontentement de quelques riverains. Il constate par ailleurs que la vente intervient à un prix inférieur à l'estimation des domaines, et il regrette que celle-ci intervienne de gré à gré et non au terme d'un appel à projet comme cela interviendra pour le projet Champollion. Il affirme le principe selon lequel plus de densité, c'est plus d'habitant dans le cœur de ville et donc plus de vie économique.

Dominique ROGALA constate que Vincent BECU refuse le « compromis » et que ce mot ne fait décidément pas partie de son vocabulaire. Bernard DANET note pour sa part que Vincent BECU se montre bien plus soucieux des questions de stationnement ailleurs, notamment aux Jardins du Moustoir. Ce dernier poursuit en considérant que l'on spolie les Plesscopais en vendant à ce prix et Dominique ROGALA lui répond aussitôt que cette vente s'inscrivait dans la fourchette de négociation des domaines, d'autant que la démolition de l'existant est à la charge du constructeur.

**Après en avoir délibéré, sur proposition des commissions "Urbanisme, cadre de vie et développement durable" "Finances, Travaux" des 15 et 16 mars 2017, le conseil municipal est invité à :**

- approuver la vente du bien dans les conditions précitées ;
- donner pouvoir au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.

**Pour : 18**

**Contre : 6**

**Abstention : 1**

---

## **Délibération du 23 mars 2017**

### **17-27. Urbanisme – Environnement – Partenariat entre le Lycée de Kerplouz, le SMLS et la commune de Plescop**

Claire SEVENO lit et développe le rapport suivant :

Le Syndicat Mixte du Loc'h et du Sal, la commune de Plescop et le Lycée agricole et horticole de Kerplouz ont choisi de s'associer dans le cadre d'un projet tuteuré visant la valorisation de milieux aquatiques en contexte urbain sur la commune de Plescop. Cela a fait l'objet d'une convention signée en mai 2015.

L'étude a été réalisée par la promotion des BTS GPN de 2014 sur le cycle de la formation (sept 2014 à avril 2016). Elle a porté sur la coulée verte intégrée dans la zone d'aménagement concertée (ZAC) Des Jardins du Moustoir, au sud-ouest de la commune, sur une surface d'environ 20 ha. Cet espace naturel est considéré

comme un élément très structurant pour la commune en matière de déplacement doux mais aussi de corridor écologique.

Les objectifs du projet visaient à préserver cette trame verte et bleue et optimiser les pratiques d'entretien de cet espace de nature en ville.

Dans le cadre de ce projet, les étudiants de 2ème année ont proposé et encadré une opération concrète. Sur la zone étudiée, en concertation avec le SMLS et la commune, il a été retenu de remettre en activité une mare.

Le SMLS et la commune de Plescop souhaitent aujourd'hui de nouveau renouveler ce partenariat et approfondir le travail initié en se recentrant sur un périmètre plus restreint d'environ 8 ha.

L'objectif principal serait :

- d'identifier les connexions entre la mare et son environnement (boisement, prairies, bassins de rétention, cours d'eau...);
- de proposer des améliorations pour reconnecter les milieux ;
- de proposer les modes d'entretiens et le calendrier d'intervention adapté (intervention mécanique, pâturage...) et lister, le cas échéant, les outils qui permettraient à la commune de mettre à disposition ces espaces à des tiers. La commune souhaite que les matériaux issus de l'entretien soient impérativement recyclés sur la zone d'intervention dans l'esprit de la seconde vie des matériaux.

**Après en avoir délibéré, sur proposition de la commission "Urbanisme, cadre de vie et développement durable" du 15 mars 2017, le conseil municipal est invité à :**

- approuver la poursuite par avenant du partenariat entre le Lycée de Kerplouz, le SMLS et la commune de Plescop ;
- donner pouvoir au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

## Informations générales

### A) Délégation du conseil municipal au maire

De fixer les tarifs des activités municipales dans les limites suivantes :

- accueil des jeunes, alsh, ples'copains, mom'ensport (arrêté municipal du 3 janvier 2017, n°2017-05)
- séjour neige (arrêté municipal du 3 janvier 2017, n°2017-06)

**Marchés publics – Avenants au marché de travaux : construction d'un espace enfance multifonctions**

Intitulé	Montant initial	Objet et montant avenant
AV1 GA Métallerie - serrurerie	53070,33€ HT	confection d'une obturation au dessus des portes alu et d'un bandeau en tôle deux faces (2635€ HT)
AV1 TIRIAULT - peinture	42 700,00 € HT	échafaudage, peinture sous face des chaîneaux bois, mise en peinture mur béton, peinture coffre vertical... (4108,36€ HT)
AV4 Goudard	96 438,41€ HT	travaux en moins value suppression d'un coffre d'habillage, d'un bardage et d'un organigramme à cylindre et en plus value la mise en place d'un nouvel organigramme avec cylindre (soit un total de + 1099,77HT)
AV2 GA Métallerie - serrurerie	53 070,33€ HT	confection de 2 plissages en toles avec finition galva plus thermolaqué (soit 1220€ HT)

**De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes :**

- indemnité pour le véhicule vandalisé à l'atelier des services techniques

Copie certifiée conforme  
Le maire  
Loïc LE TRIONNAIRE